



Les comptes annuels de la BCE

2018

| | |
|---|-----------|
| Rapport de gestion | 2 |
| États financiers de la BCE | 24 |
| Bilan au 31 décembre 2018 | 24 |
| Compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 | 26 |
| Les règles et méthodes comptables | 27 |
| Annexe au bilan | 36 |
| Instruments de hors bilan | 55 |
| Annexe au compte de résultat | 58 |
| Événements postérieurs à la date de clôture du bilan | 66 |
| Rapport du commissaire aux comptes indépendant | 69 |
| Annexe relative à la répartition des bénéfices/couverture des pertes | 75 |

Rapport de gestion

1 Objet du rapport de gestion de la BCE

Le rapport de gestion fait partie intégrante des comptes annuels de la BCE et fournit au lecteur des informations contextuelles relatives aux états financiers¹. Étant donné que la BCE conduit ses activités et ses opérations à l'appui de ses objectifs, il convient d'examiner sa situation financière et son résultat financier à l'aune des mesures prises.

À cette fin, le rapport de gestion présente les principales activités et opérations de la BCE ainsi que leur incidence sur ses états financiers. Il analyse en outre les principaux développements du bilan et du compte de résultat au cours de l'exercice et inclut des informations sur les ressources financières de la BCE. Il décrit enfin, d'une part, l'environnement de risque dans lequel la BCE opère, à travers des informations sur les risques financiers et opérationnels auxquels la BCE fait face, et, d'autre part, les politiques de gestion des risques qu'elle a mises en place pour les atténuer.

2 Activités

La BCE fait partie de l'Eurosystème, dont l'objectif principal est le maintien de la stabilité des prix. Les principales missions de la BCE, décrites dans les statuts du Système européen de banques centrales (SEBC)², comprennent la mise en œuvre de la politique monétaire de la zone euro, la conduite des opérations de change, la gestion des réserves de change des pays de la zone euro et la promotion du bon fonctionnement des systèmes de paiement.

La BCE est aussi chargée d'assurer le fonctionnement efficace et cohérent du mécanisme de surveillance unique (MSU), dans le but d'effectuer une surveillance bancaire intrusive et efficace, contribuant à la sauvegarde et à la solidité du système bancaire et à la stabilité du système financier.

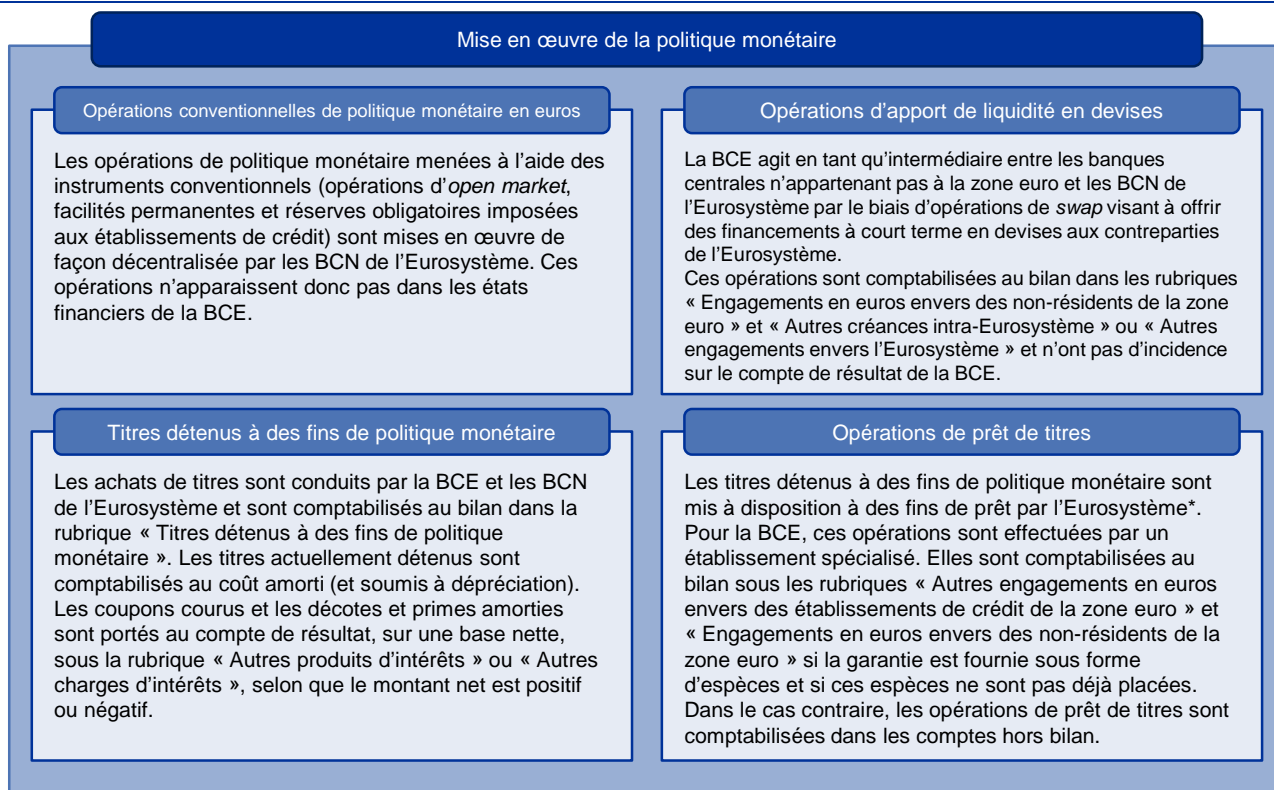
Les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème sont comptabilisées dans les états financiers de la BCE et des banques centrales nationales (BNC) de la zone euro, conformément au principe de mise en œuvre décentralisée de la politique monétaire de l'Eurosystème. La figure ci-dessous fournit une vue d'ensemble des principales opérations et fonctions de la BCE dans la réalisation de son mandat et leur incidence sur les états financiers de la BCE.

¹ Les « états financiers » comprennent le bilan, le compte de résultat et des notes. Les « comptes annuels » englobent les états financiers, le rapport de gestion, le rapport du commissaire aux comptes et l'annexe relative à la répartition des bénéfices/couverture des pertes.

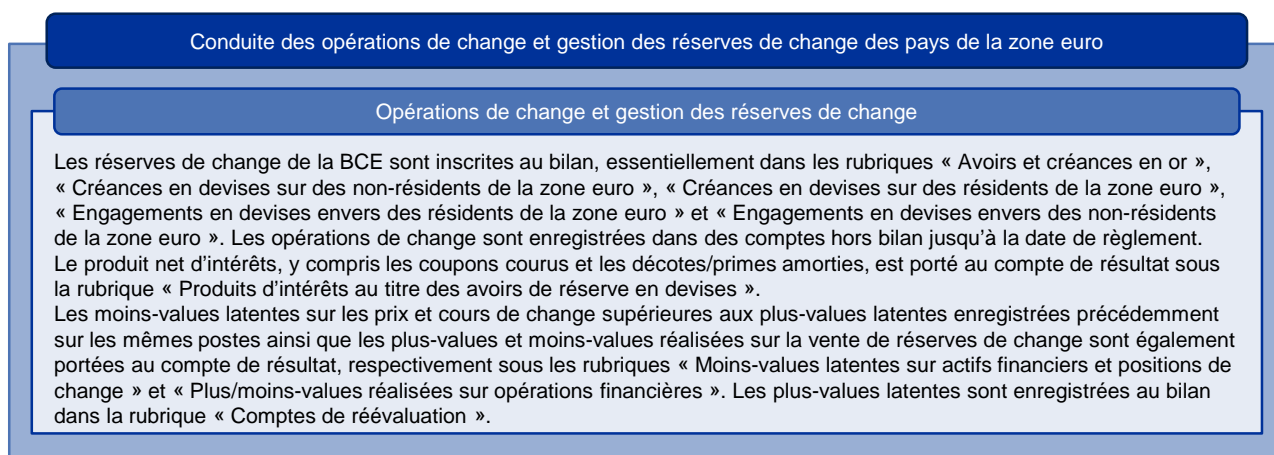
² Protocole sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne.

Figure 1

Les principales activités de la BCE et leur incidence sur les états financiers



* Des informations supplémentaires sur les prêts de titres sont disponibles sur le site Internet de la BCE.



Promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement

Systèmes de paiement (TARGET2)

Les soldes intra-Eurosystème des BCN de la zone euro vis-à-vis de la BCE, résultant de l'utilisation de TARGET2*, sont présentés ensemble dans le bilan de la BCE sous la forme d'une position nette unique à l'actif ou au passif. La rémunération de ces soldes est incluse dans le compte de résultat sous les rubriques « Autres produits d'intérêts » et « Autres charges d'intérêts ».

* Des informations supplémentaires sur TARGET2 sont disponibles [sur le site Internet de la BCE](#).

Contribuer à la sécurité et à la solidité du système bancaire ainsi qu'à la stabilité du système financier

Supervision bancaire : le mécanisme de surveillance unique

Les dépenses annuelles de la BCE relatives à ses missions de surveillance prudentielle sont recouvrées grâce aux redevances annuelles de surveillance prudentielle perçues auprès des entités soumises à la supervision. Les redevances prudentielles sont comptabilisées dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits nets de commissions ».

Par ailleurs, la BCE est habilitée à imposer des sanctions administratives aux entités soumises à la surveillance prudentielle en cas de manquement à leurs obligations au titre des règlements de l'UE en matière de surveillance bancaire (y compris les décisions de surveillance prudentielle de la BCE). Les revenus correspondants sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits nets de commissions ».

Autres

Billets en circulation

La part attribuée à la BCE de la valeur totale des billets en euros en circulation est de 8 %. Elle est adossée à des créances sur les BCN, qui sont rémunérées au taux des opérations principales de refinancement. Ces intérêts sont inclus, dans le compte de résultat, sous la rubrique « Produits d'intérêts au titre de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème ».

Les dépenses liées au transport transfrontière des billets en euros entre imprimeries et BCN pour la livraison des nouvelles coupures, d'une part, et entre BCN lorsqu'il s'agit de compenser les pénuries en faisant appel à des stocks excédentaires, d'autre part, sont supportées de façon centralisée par la BCE. Ces dépenses sont présentées dans le compte de résultat sous la rubrique « Service de production des billets ».

Portefeuille de fonds propres

Le portefeuille de fonds propres de la BCE est présenté au bilan, principalement sous la rubrique « Autres actifs financiers ».

Le produit net d'intérêts, y compris les coupons courus et les décotes et primes amorties, est porté au compte de résultat sous la rubrique « Produits d'intérêts au titre des avoirs de réserve de change ».

Les moins-values latentes sur les prix supérieures aux plus-values latentes enregistrées précédemment sur les mêmes postes ainsi que les plus-values et moins-values réalisées sur la vente de titres sont également portées au compte de résultat, respectivement sous les rubriques « Moins-values latentes sur actifs financiers et positions de change » et « Plus/moins-values réalisées sur opérations financières ». Les plus-values latentes sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Comptes de réévaluation ».

3 Évolutions financières³

3.1 Bilan

Le bilan de la BCE a commencé à s'accroître au quatrième trimestre 2014, sous l'effet des achats de titres effectués dans le cadre du troisième programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP3) et du programme d'achats de titres adossés à des actifs (asset-backed securities purchase programme, ABSPP). Cette expansion s'est poursuivie au cours des années suivantes (cf. graphique 1), principalement en raison des achats de titres en vertu du programme d'achats de titres du secteur public (public sector purchase programme, PSPP).



32,9 milliards d'euros

Augmentation du total des actifs en 2018

En 2018, le **total des actifs de la BCE** a crû de 32,9 milliards d'euros, à 447,1 milliards d'euros, du fait essentiellement de sa part dans les achats de titres réalisés dans le cadre du programme d'achats d'actifs (asset purchase programme, APP)⁴. Cette augmentation est plus limitée que celle qui avait été enregistrée en 2017, car les achats mensuels effectués au titre de l'APP ont diminué en 2018. Ces achats se sont traduits par une hausse des « Titres détenus à des fins de politique monétaire », alors que leur règlement en espèces à travers les comptes TARGET2 a entraîné une hausse correspondante des « Engagements intra-Eurosystème ».

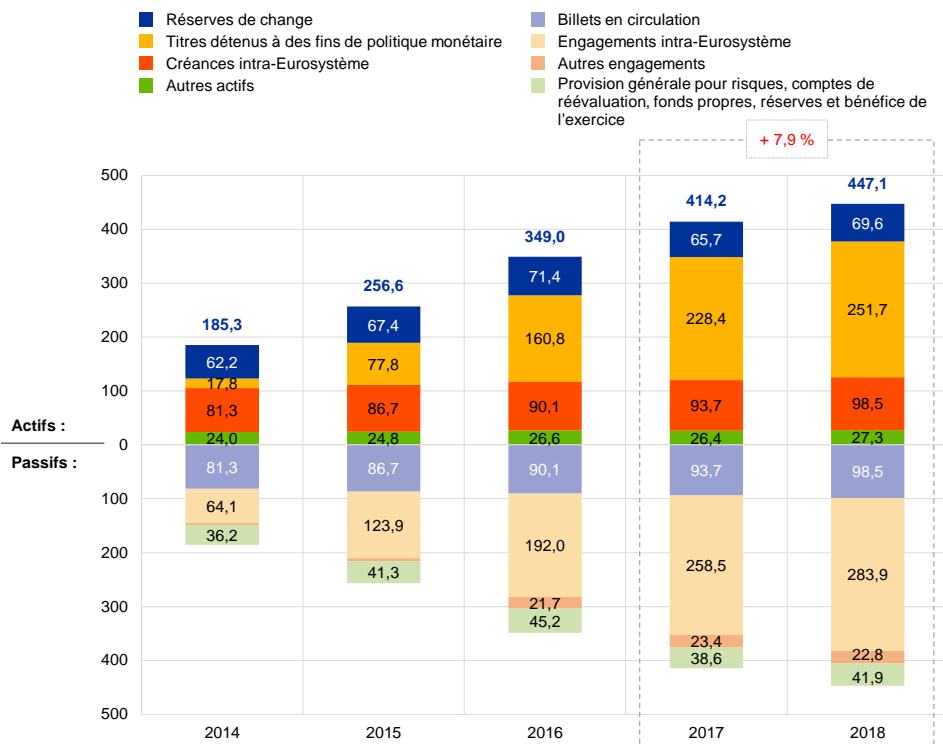
³ Dans l'ensemble du document, les sommes des chiffres indiqués peuvent ne pas être tout à fait égales aux totaux fournis et les pourcentages sont susceptibles de ne pas correspondre précisément aux valeurs absolues, en raison des arrondis.

⁴ L'APP comprend le CBPP3, l'ABSPP, le PSPP et le programme d'achats de titres du secteur des entreprises (*corporate sector purchase programme*, CSPP). Des informations supplémentaires sur l'APP sont disponibles (en anglais) sur le [site Internet de la BCE](#).

Graphique 1

Principales composantes du bilan de la BCE

(en milliards d'euros)



Source : BCE.



56 %

du total des actifs sont des titres détenus à des fins de politique monétaire

Les titres libellés en euros détenus à des fins de politique monétaire

représentaient 56 % du total des actifs de la BCE à la fin de 2018. Cette rubrique du bilan de la BCE comprend les titres acquis dans le contexte du Programme pour les marchés de titres (securities markets programme, SMP), des trois programmes d'achats d'obligations sécurisées (CBPP1, CBPP2 et CBPP3), de l'ABSPP et du PSPP⁵. En 2018, les achats de titres dans le cadre du CBPP3, de l'ABSPP et du PSPP⁶ se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année, les achats nets ayant alors pris fin. Ces achats ont été effectués conformément aux décisions du Conseil des gouverneurs relatives aux achats mensuels globaux de l'Eurosystème et devaient respecter des critères d'éligibilité prédéterminés. Conformément à la décision du Conseil des gouverneurs du 13 décembre 2018, l'Eurosystème poursuivra les réinvestissements, en totalité, des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre de l'APP.



23,3 milliards d'euros

Augmentation des titres détenus à des fins de politique monétaire

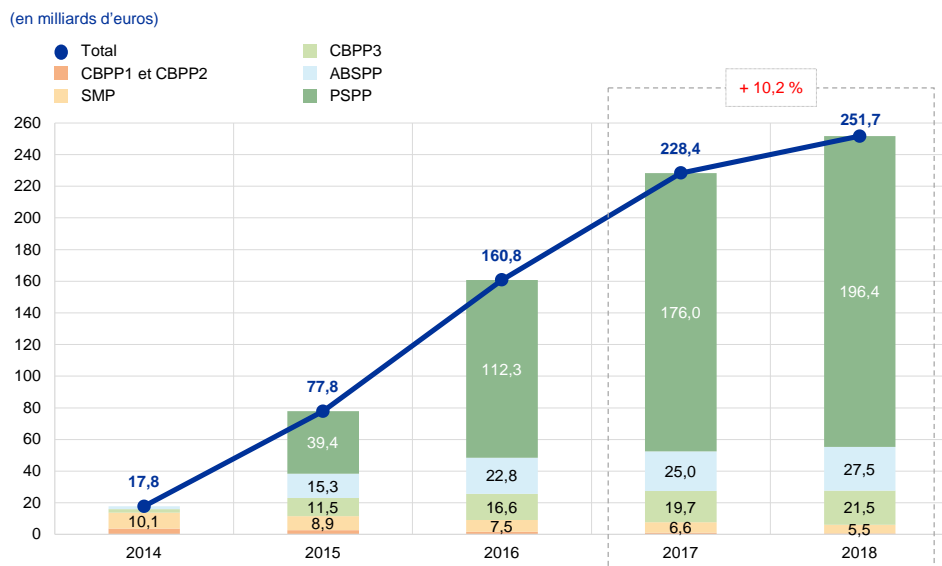
Par conséquent, le portefeuille de titres détenus par la BCE à des fins de politique monétaire s'est accru, en 2018, de 23,3 milliards d'euros, à 251,7 milliards d'euros (cf. graphique 2), cette hausse découlant principalement des achats effectués dans

⁵ La BCE ne procède pas à l'acquisition de titres en vertu du CSPP.

⁶ Aucun achat n'a été réalisé au titre des deux premiers programmes d'achats d'obligations sécurisées ou du SMP en 2018, car les achats effectués au titre de ces programmes ont pris fin en 2010 et 2012.

le cadre du PSPP. La baisse des avoirs au titre du CBPP1, du CBPP2 et du SMP s'explique par des remboursements à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

Graphique 2
Titres détenus à des fins de politique monétaire



Source : BCE.

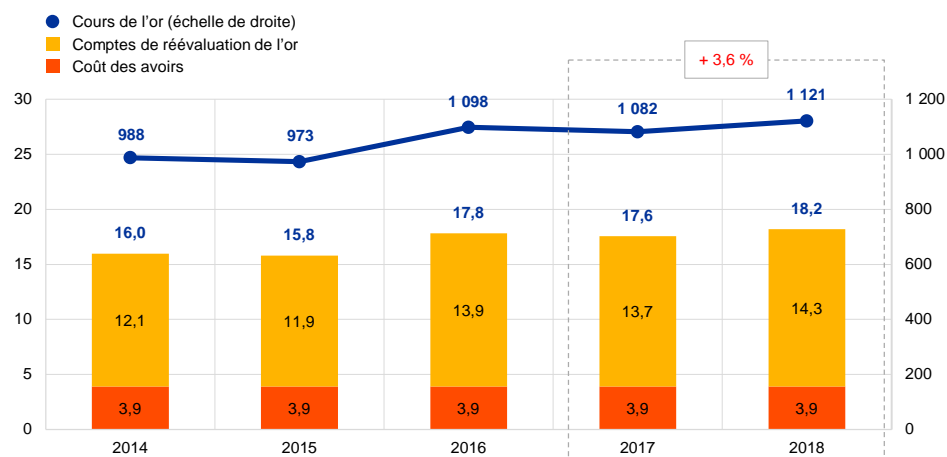
En 2018, la contre-valeur en euros totale des **avoirs de réserve de change de la BCE**, qui se composent d'or, de droits de tirage spéciaux, de dollars des États-Unis, de yens japonais et de renminbis chinois, a augmenté de 3,9 milliards d'euros, à 69,6 milliards d'euros.

La contre-valeur en euros des avoirs et des créances en or de la BCE a enregistré une hausse de 0,6 milliard d'euros, à 18,2 milliards d'euros, en 2018 (cf. graphique 3), à la suite d'une augmentation du prix de marché de l'or (exprimé en euros), alors que le volume de ces avoirs (exprimé en onces d'or fin) est resté inchangé. Cette progression a aussi entraîné un accroissement, du même montant, des comptes de réévaluation de la BCE (cf. section 3.2).

Graphique 3

Avoirs en or et prix de l'or

(échelle de gauche : milliards d'euros ; échelle de droite : euros par once d'or fin)



Source : BCE.



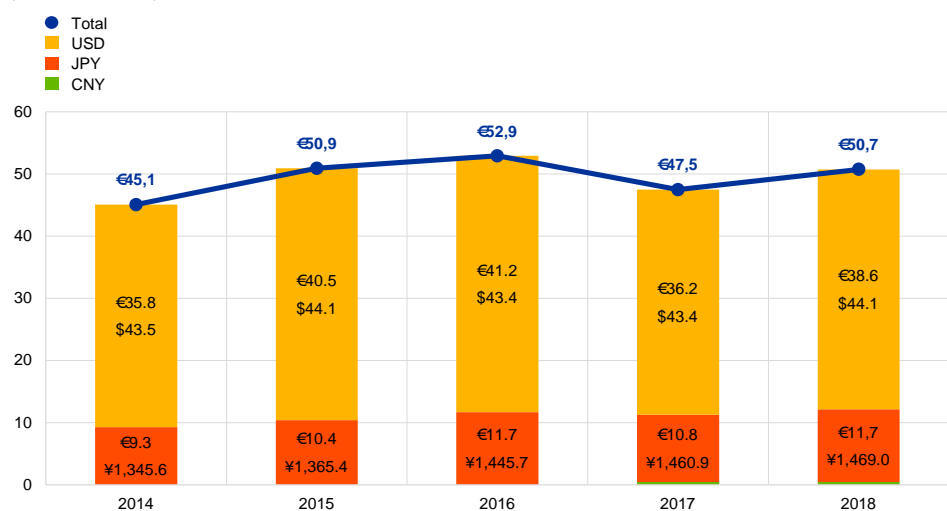
La valeur des réserves de change nettes de la BCE a augmenté en raison de la dépréciation de l'euro

Exprimés en euros, les avoirs de change nets de la BCE⁷ libellés en dollars, en yens et en renminbis ont augmenté de 3,2 milliards, à 50,7 milliards d'euros (cf. graphique 4), principalement sous l'effet de la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar et du yen. Cette hausse se reflète également dans l'expansion des soldes des comptes de réévaluation de la BCE (cf. la section 3.2).

Graphique 4

Avoirs en devises

(en milliards d'euros)



Source : BCE.

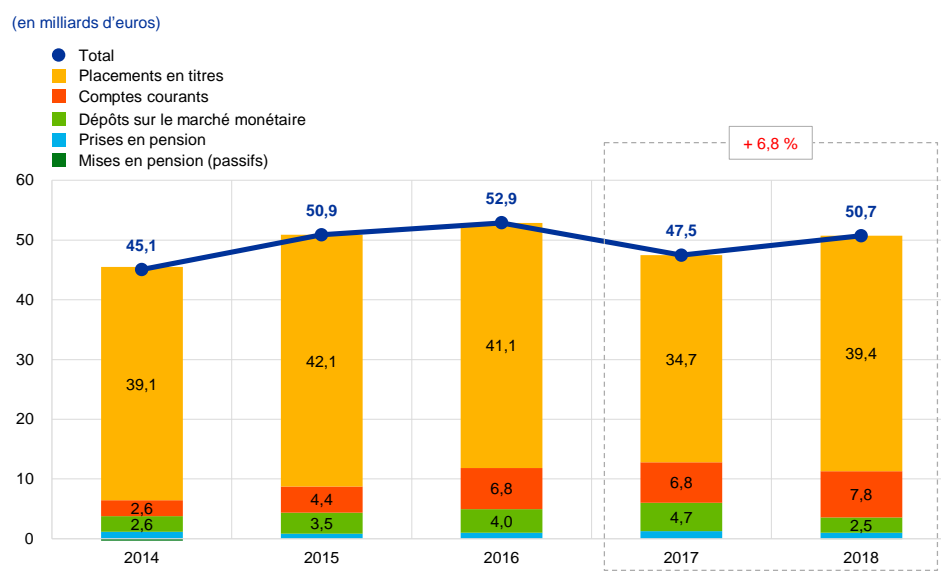
⁷ Avoirs comprenant des actifs inscrits au bilan dans les rubriques « Créances en devises sur des non-résidents de la zone euro – Comptes auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises » et « Créances en devises sur des résidents de la zone euro ».

Le dollar des États-Unis est resté la principale composante des avoirs de change de la BCE, à hauteur d'environ 76 % du total à la fin de 2018.

La BCE gère le placement de ses réserves de change selon un processus en trois temps. Les gestionnaires des risques de la BCE déterminent tout d'abord un portefeuille stratégique de référence, qui est approuvé par le Conseil des gouverneurs. Les gestionnaires de portefeuille de la BCE définissent ensuite le portefeuille tactique de référence, qui est approuvé par le directoire. Enfin, les opérations de placement quotidiennes sont menées de façon décentralisée par les BCN.

Les réserves de change de la BCE sont principalement placées en titres et en dépôts sur le marché monétaire ou sont détenues sur des comptes courants (cf. graphique 5). Les titres compris dans ce portefeuille sont valorisés aux prix du marché en fin d'exercice.

Graphique 5
Composition des placements en devises



Source : BCE.

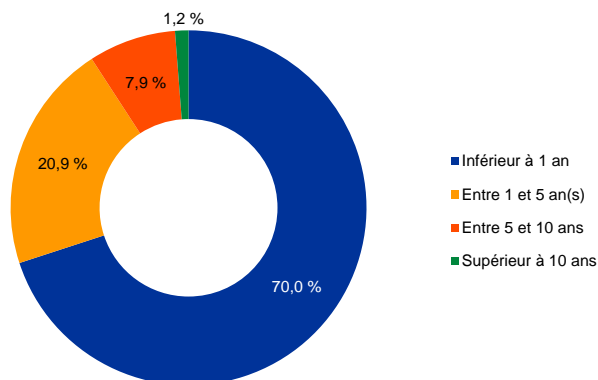


70 %
Titres libellés en devises dont l'échéance est inférieure à un an

Les réserves de change de la BCE permettent de financer d'éventuelles interventions sur le marché des changes. Elles sont par conséquent gérées selon trois objectifs, qui sont, par ordre de priorité, la liquidité, la sécurité et le rendement. C'est la raison pour laquelle ce portefeuille comprend essentiellement des titres assortis d'échéances courtes (cf. graphique 6).

Graphique 6

Profil des échéances des titres libellés en devises



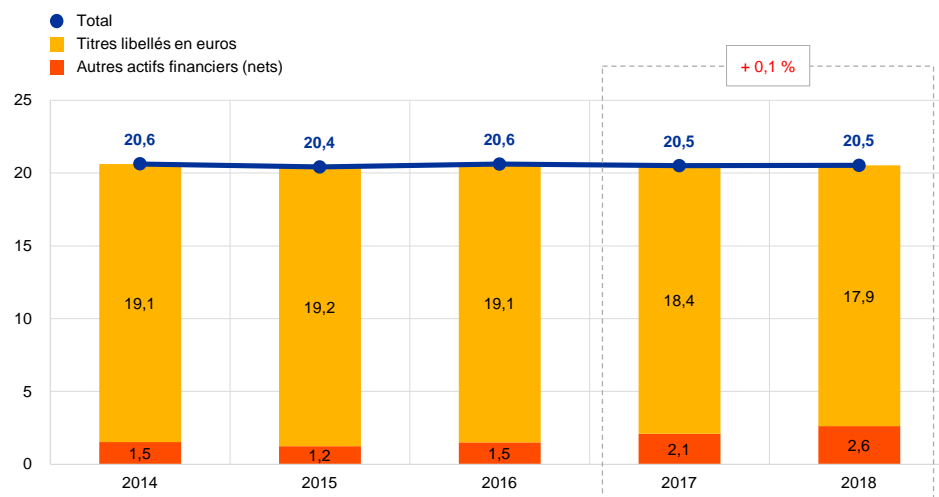
Source : BCE.

En 2018, le **portefeuille de fonds propres** est demeuré quasiment inchangé (cf. graphique 7). Ce portefeuille se compose principalement de titres libellés en euros valorisés aux prix du marché en fin d'exercice.

Graphique 7

Portefeuille de fonds propres de la BCE

(en milliards d'euros)

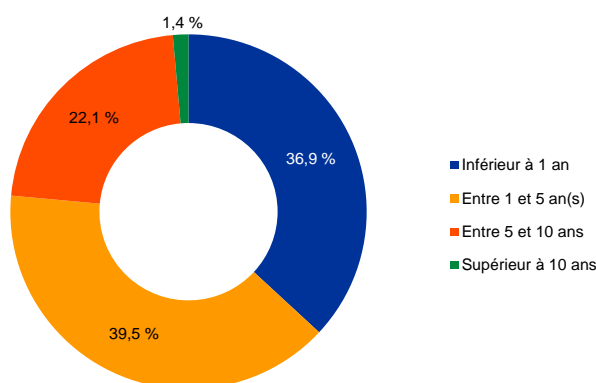


Source : BCE.

Le portefeuille de fonds propres de la BCE est la contrepartie directe de son capital libéré, de la provision constituée au titre des risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or et de son fonds de réserve générale. Ce portefeuille vise à fournir une source de revenus contribuant à couvrir les charges d'exploitation de la BCE non liées à l'exécution des missions de surveillance

prudentielle⁸. Dans ce contexte, la gestion du portefeuille de fonds propres cherche à maximiser les rendements, moyennant certaines limites en matière de risque. Il en résulte une structure d'échéances plus diversifiée (cf. graphique 8) que celle du portefeuille des réserves de change.

Graphique 8
Profil des échéances des titres de fonds propres de la BCE



Source : BCE.

3.2 Ressources financières



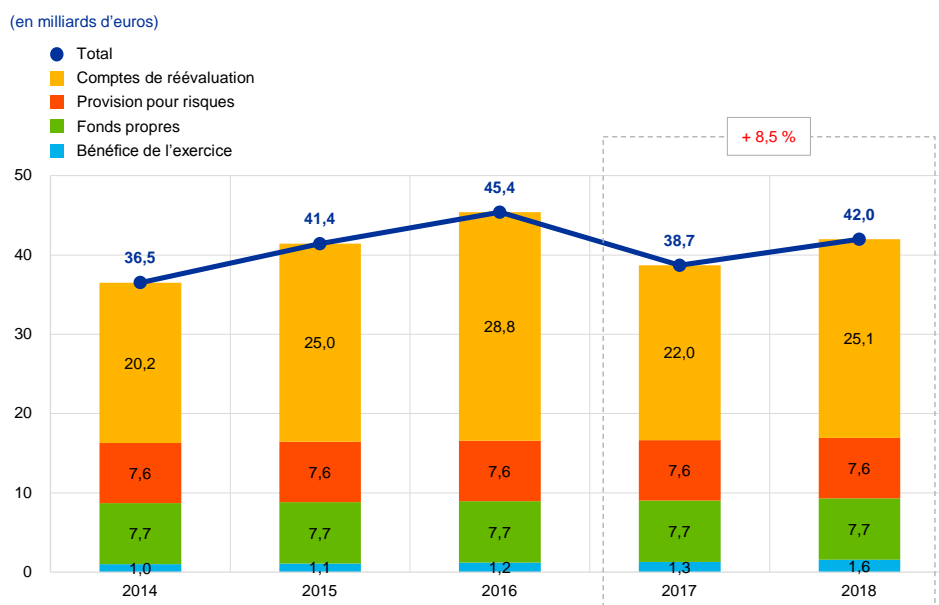
42,0 milliards d'euros
Ressources financières de la BCE

Les ressources financières de la BCE sont composées de son capital, de la provision générale pour risques, des comptes de réévaluation et du bénéfice de l'exercice. Ces ressources financières sont a) placées dans des actifs générant des revenus, et/ou b) utilisées pour compenser directement des pertes résultant des risques financiers. Au 31 décembre 2018, les **ressources financières de la BCE** s'élevaient au total à 42,0 milliards d'euros (cf. graphique 9). Ce montant est supérieur de 3,3 milliards d'euros à celui enregistré en 2017, essentiellement sous l'effet d'un accroissement des comptes de réévaluation due à la dépréciation de l'euro.

⁸ Les dépenses engagées par la BCE pour l'accomplissement de ses missions de surveillance prudentielle sont recouvrées grâce aux redevances annuelles perçues auprès des entités soumises à la supervision.

Graphique 9

Les ressources financières de la BCE



Source : BCE.

Note : La rubrique « Comptes de réévaluation » comprend les plus-values de réévaluation totales sur les avoirs en or, en devises et en titres, mais à l'exclusion du compte de réévaluation relatif aux avantages postérieurs à l'emploi.



5 %

Dépréciation de l'euro par rapport au dollar en 2018

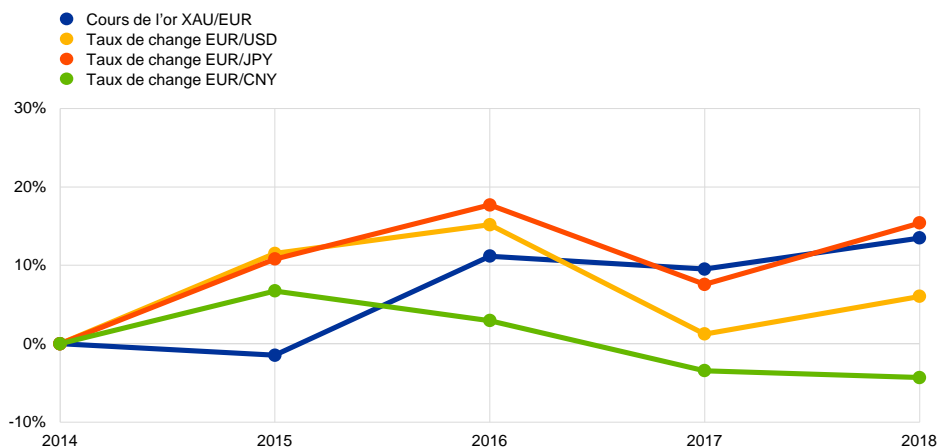
Les plus-values latentes sur l'or, les devises et les titres soumis à une réévaluation de leur prix ne sont pas comptabilisées comme des produits dans le compte de résultat, mais inscrites directement dans des **comptes de réévaluation** figurant au passif du bilan de la BCE. Les soldes de ces comptes peuvent être utilisés pour absorber les retombées de toute évolution future défavorable des différents prix et/ou taux de change et renforcent donc la capacité de résistance de la BCE face aux risques sous-jacents. En 2018, les comptes de réévaluation pour l'or, les devises et les titres⁹ ont enregistré une hausse de 3,0 milliards d'euros, à 25,1 milliards d'euros, principalement du fait de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, au yen et à l'or (cf. graphique 10).

⁹ Le poste du bilan « Comptes de réévaluation » comprend également des réajustements concernant les avantages postérieurs à l'emploi.

Graphique 10

Les principaux taux de change et le prix de l'or au cours de la période 2014-2018

(variations en pourcentage par rapport à 2014 ; données de fin d'exercice)



Source : BCE.

Le bénéfice tiré des actifs et engagements de la BCE au cours d'un exercice peut être utilisé pour absorber des pertes potentielles au cours du même exercice. En 2018, le **bénéfice de la BCE** s'est élevé à 1,6 milliard d'euros, en hausse de 0,3 milliard d'euros par rapport à 2017.



La provision générale pour risques atteint le niveau maximum autorisé

Eu égard à son exposition aux risques financiers (cf. section 4.1), la BCE conserve une **provision pour risques de change (devises), de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or (produits de base)**. Le montant de cette provision est revu chaque année, en tenant compte d'un certain nombre de facteurs, parmi lesquels le niveau des portefeuilles d'actifs risqués, les résultats attendus pour l'exercice à venir et une évaluation des risques. Le cumul de la provision et de tout montant détenu dans le fonds de réserve générale ne peut dépasser la valeur du capital libéré par les BCN de la zone euro. Cette provision correspond au niveau maximum autorisé, de 7,6 milliards d'euros, depuis 2015.

Le **capital de la BCE** libéré par les BCN de la zone euro et hors zone euro est resté inchangé, au 31 décembre 2018, par rapport à son niveau de fin 2017, à 7,7 milliards d'euros. En 2019, les parts des BCN dans le capital de la BCE seront modifiées, du fait d'une part de l'ajustement quinquennal régulier de la clé de répartition de ce capital et, d'autre part, de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, prévue¹⁰ dans le courant de l'année, et du retrait consécutif de la Banque d'Angleterre du SEBC.

¹⁰ Sur la base du scénario en vigueur à la date à laquelle le directoire a autorisé la soumission des comptes annuels de la BCE au Conseil des gouverneurs pour approbation.

3.3 Compte de résultat

Sur la période 2014-2018, le bénéfice de la BCE a augmenté de manière progressive, passant de 1,0 milliard à environ 1,6 milliard d'euros (cf. graphique 11), principalement en raison de la hausse des produits d'intérêts tirés des avoirs de réserve de change et des titres détenus à des fins de politique monétaire, qui a plus que compensé la baisse du produit d'intérêts sur les billets en circulation¹¹ et sur le portefeuille de fonds propres.



1 575 millions d'euros

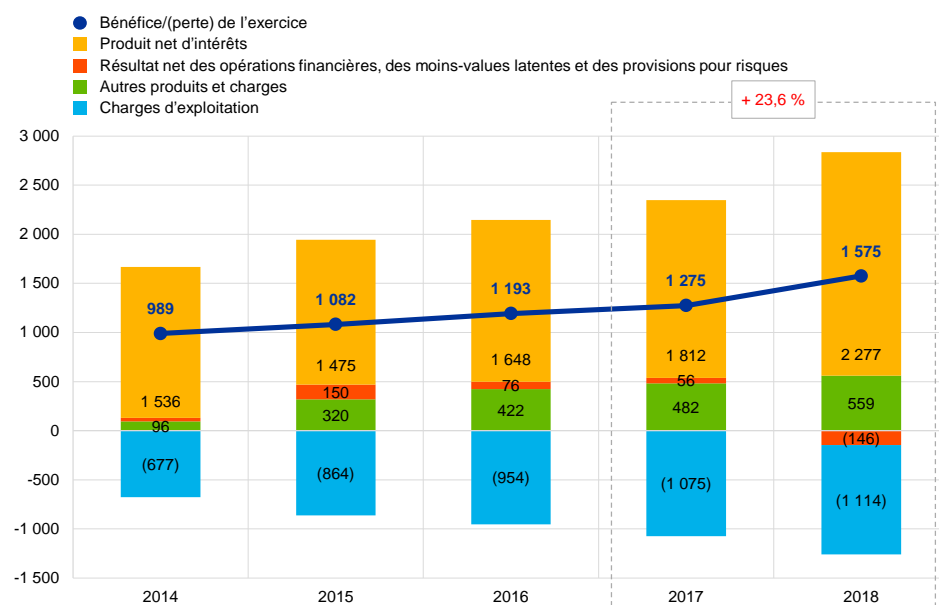
Bénéfice de la BCE en 2018

En 2018, le **bénéfice de la BCE** s'est établi à 1 575 millions d'euros, contre 1 275 millions d'euros en 2017. La hausse de 301 millions d'euros par rapport à 2017 découle principalement de l'augmentation des produits nets d'intérêts.

Graphique 11

Principales composantes du compte de résultat de la BCE

(en millions d'euros)



Source : BCE.

Note : Les « Autres produits et charges » regroupent les « Produits/charges nets de commissions », les « Produits des actions et des titres de participation », les « Autres revenus » et les « Autres charges ».



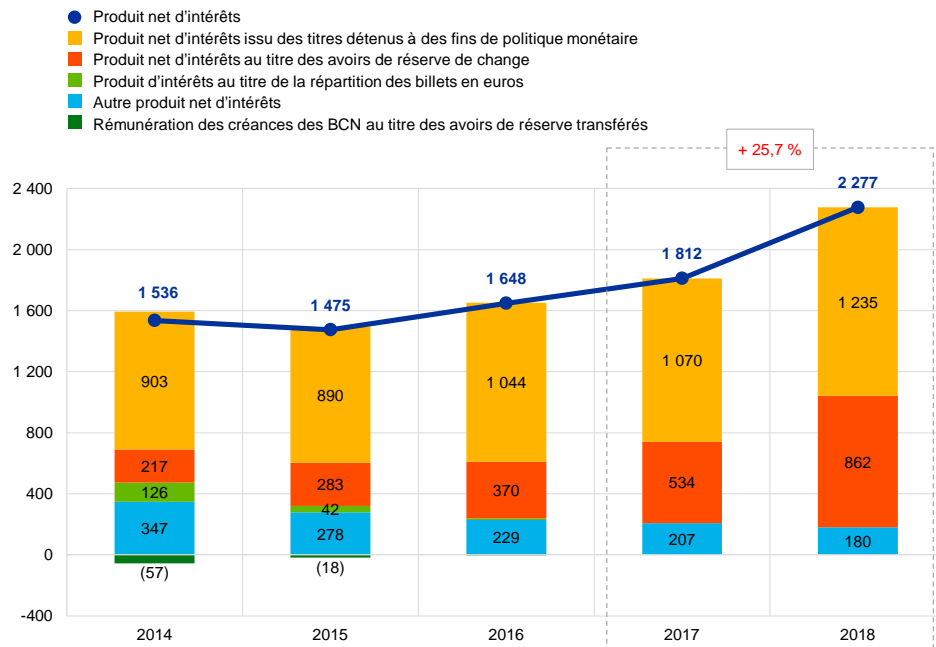
Augmentation des revenus issus des réserves de change et de la politique monétaire

Les **produits nets d'intérêts** de la BCE ont augmenté de 465 millions d'euros, pour atteindre 2 277 millions d'euros (cf. graphique 12), du fait essentiellement de la hausse des revenus d'intérêts tirés des avoirs de réserve de change et des titres détenus à des fins de politique monétaire.

¹¹ Le revenu de la BCE issu des billets en euros en circulation comprend les produits d'intérêts qu'elle tire de la rémunération de ses créances intra-Eurosysteme vis-à-vis des BCN correspondant à sa part de 8 % du total des billets en euros en circulation.

Graphique 12 Produits nets d'intérêts

(en millions d'euros)



Source : BCE.

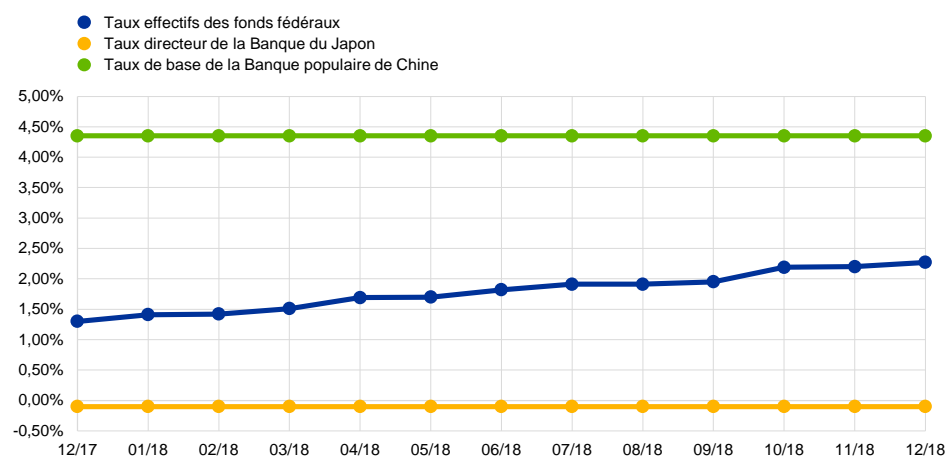


Hausse du produit d'intérêts tiré des avoirs de réserve de change, largement due à la hausse des rendements en dollars

Les **produits nets d'intérêts au titre des avoirs de réserve de change** se sont accrus de 327 millions d'euros, à 862 millions d'euros, à la suite surtout de l'augmentation des revenus d'intérêts provenant des titres libellés en dollars, due à la progression des rendements de ces titres, en particulier pour les échéances courtes (cf. graphique 13).

Graphique 13 Principaux taux d'intérêt directeurs de référence

(en pourcentage annuel ; données de fin de mois)



Sources : Système de Réserve fédérale des États-Unis, Banque du Japon et Banque populaire de Chine.



L'augmentation des produits de l'APP a plus que compensé la diminution des produits des programmes qui ont été arrêtés

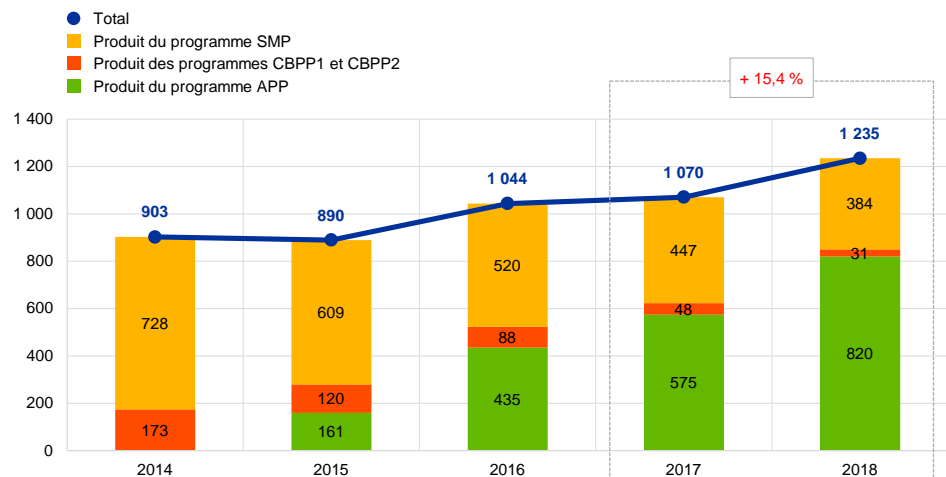
Les produits nets d'intérêts tirés des titres détenus à des fins de politique

monétaire se sont élevés à 1 235 millions d'euros en 2018, ce qui représente une hausse de 164 millions d'euros par rapport à 2017 (cf. graphique 14). Le produit net d'intérêts découlant des titres acquis dans le cadre de l'APP a progressé de 245 millions d'euros, à 820 millions d'euros. Cette hausse a résulté de l'accroissement des avoirs (cf. graphique 2) ainsi que de l'augmentation du rendement des titres acquis au cours de l'année par rapport au rendement de long terme du portefeuille. Dans le même temps, les rendements des obligations souveraines de la zone euro sont restés faibles en moyenne en 2018 (cf. graphique 15). La hausse du produit net d'intérêts sur les titres acquis dans le cadre de l'APP a plus que compensé la diminution, de 81 millions d'euros (à 415 millions d'euros) du produit net d'intérêts issu des portefeuilles relatifs au SMP, au CBPP1 et au CBPP2, résultant de la contraction de ces portefeuilles due à l'arrivée à échéance de certains titres. En 2018, les titres détenus à des fins de politique monétaire ont produit quelque 54 % des revenus nets d'intérêts de la BCE.

Graphique 14

Produits nets d'intérêts tirés des titres détenus à des fins de politique monétaire

(en millions d'euros)

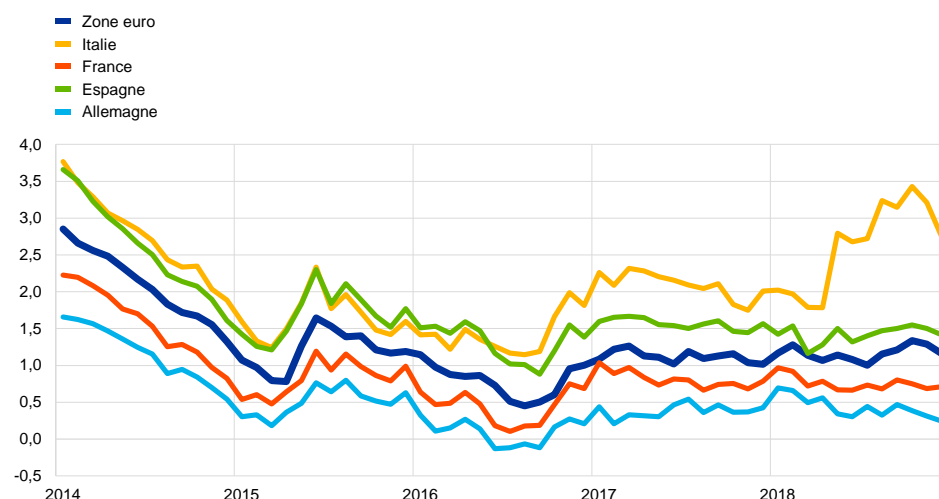


Source : BCE.

Graphique 15

Rendements des obligations souveraines à dix ans

(en pourcentage annuel ; données de fin de mois)



Source : BCE.



0,0 %

Taux d'intérêt des opérations principales de refinancement en 2018

En raison du taux d'intérêt de 0 % appliqué par l'Eurosystème dans ses opérations principales de refinancement, tant le **revenu d'intérêts lié à la part de la BCE dans le total des billets en euros en circulation** que les **charges d'intérêts liées à la rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés** ont été nuls.

Les **autres produits nets d'intérêts** ont diminué, essentiellement en raison de la baisse des intérêts perçus sur le portefeuille de fonds propres, due à l'environnement de faibles rendements dans la zone euro.



Le résultat net des opérations financières et les moins-values latentes s'expliquent essentiellement par les variations des rendements des obligations en dollars

Le **résultat net des opérations financières et des moins-values latentes** sur actifs financiers a représenté une perte de 146 millions d'euros (cf. graphique 16), en recul de 202 millions d'euros par rapport à 2017, du fait principalement de la contraction des plus-values réalisées et de la baisse du taux de change.

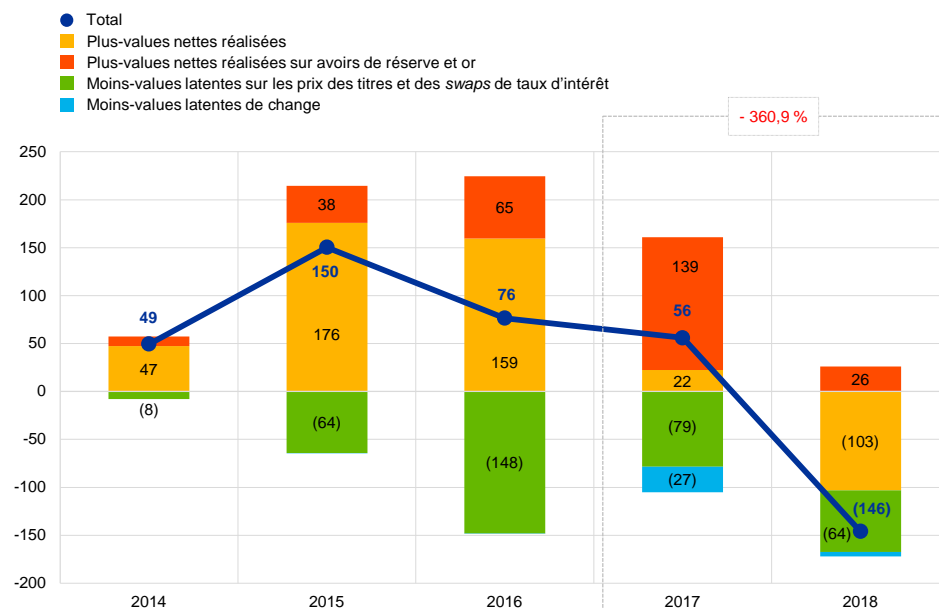
En 2018, la moins-value nette réalisée sur les avoirs en titres a tenu pour la plus grande partie aux moins-values sur les titres libellés en dollars, dont la valeur de marché a été influencée négativement par la hausse des rendements des obligations libellées en dollars.

La diminution des plus-values nettes réalisées sur avoirs de réserve et or s'explique par la vente ponctuelle d'avoirs en dollars qui a été effectuée en 2017 pour financer la création du portefeuille en renminbis et qui a entraîné des plus-values réalisées sur les devises plus élevées qu'à l'accoutumée pour cet exercice.

Graphique 16

Plus-values et moins-values réalisées

(en millions d'euros)



Source : BCE.



518 millions d'euros

Redevances prélevées par la BCE pour l'accomplissement de ses missions de surveillance prudentielle

Les **charges d'exploitation totales** de la BCE, y compris les dépréciations et les services de production des billets, ont augmenté de 40 millions d'euros, à 1 114 millions d'euros (cf. graphique 17). Cette hausse par rapport à 2017 découle des charges d'exploitation associées, notamment, a) aux services de conseil externes nécessaires pour conduire les évaluations complètes et les tests de résistance de l'ABE et b) aux technologies de l'information. Elle est principalement imputable à la supervision bancaire, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Les coûts liés à la supervision bancaire sont pleinement couverts par les redevances prélevées auprès des entités soumises à la surveillance prudentielle¹². La hausse des charges d'exploitation a été partiellement compensée par une baisse des charges de personnel, essentiellement due à une diminution des dépenses au titre des avantages postérieurs à l'emploi, des autres prestations à long terme et des indemnités de fin de contrat. Cette diminution a résulté d'une charge ponctuelle enregistrée en 2017 du fait de l'introduction du dispositif temporaire d'accompagnement de la transition professionnelle¹³.

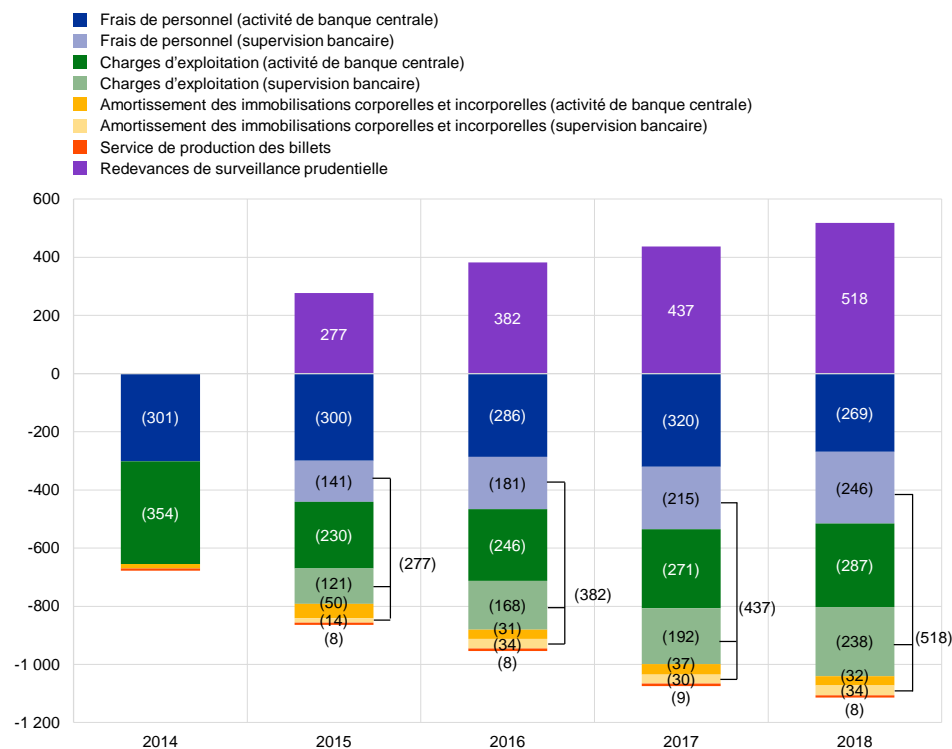
¹² Les redevances prudentielles sont incluses dans « Autres produits et charges » (cf. graphique 11).

¹³ Ce dispositif temporaire a été introduit afin de venir en aide aux membres du personnel débutant une nouvelle carrière en dehors de la BCE.

Graphique 17

Charges d'exploitation et redevances prudentielles

(en millions d'euros)



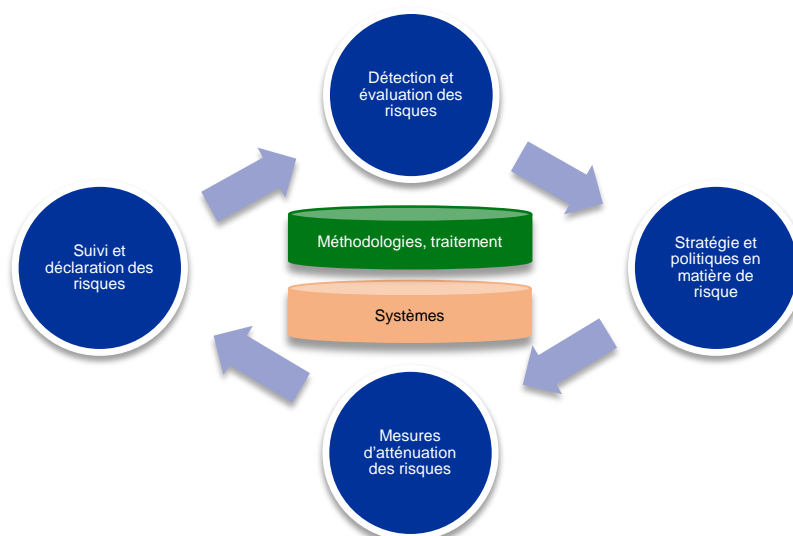
Source : BCE.

Note : Les charges d'exploitation sont réparties entre l'activité de banque centrale et la supervision bancaire. Les coûts des services partagés fournis par les entités organisationnelles d'appui de la BCE ont été distribués entre ces deux catégories. Ces services partagés sont fournis par les entités organisationnelles d'appui en place au sein de la BCE, en charge notamment des locaux, de la gestion des ressources humaines, des services administratifs, du budget et du contrôle de gestion, de la comptabilité, des affaires juridiques, de la communication et de la traduction, de l'audit interne, des statistiques et des services informatiques.

4 Gestion des risques

La gestion des risques est un élément essentiel des activités de la BCE, conduite à travers un processus continu a) de détection et d'évaluation des risques, b) de révision de la stratégie de gestion et des politiques en matière de risque, c) de mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques et d) de suivi et de déclaration des risques, un processus soutenu par des méthodologies, des procédures et des systèmes efficaces.

Figure 2
Cycle de la gestion des risques



La BCE est exposée à des risques à la fois financiers et opérationnels. Les sections suivantes présentent ces risques, leurs sources et les cadres de contrôle applicables.

4.1 Risques financiers



Le directoire propose des politiques et des procédures assurant un niveau adéquat de protection contre les risques

Le directoire propose des politiques et des procédures assurant un niveau adéquat de protection contre les risques financiers auxquels la BCE fait face.

Le comité de gestion des risques (Risk Management Committee, RMC), qui réunit des experts des banques centrales de l'Eurosystème, contribue, notamment, au suivi, à la mesure et à la déclaration des risques financiers au bilan de l'Eurosystème ainsi qu'à la définition et à l'examen des méthodologies et des cadres associés. Le RMC aide ainsi les organes de décision à garantir un niveau de protection approprié de l'Eurosystème.



Les risques financiers résultent des activités essentielles et des expositions de la BCE

Les risques financiers résultent des activités fondamentales de la BCE et des expositions correspondantes. Les cadres de contrôle et les limites en matière de risque employés par la BCE pour gérer son profil de risque varient en fonction du type d'opération, traduisant les objectifs de politique monétaire ou de placement des différents portefeuilles et les caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.



La BCE s'appuie sur plusieurs techniques d'estimation des risques mises au point en interne

Pour suivre et évaluer les risques, la BCE s'appuie sur plusieurs techniques d'estimation des risques mises au point en interne. Ces techniques sont fondées sur un cadre conjoint de simulation du risque de crédit et de marché. Les principaux concepts, techniques et hypothèses de modélisation sous-jacents aux mesures du risque sont inspirés des normes en vigueur dans le secteur et utilisent les données

de marché disponibles. Les risques sont généralement quantifiés à travers le déficit attendu (expected shortfall, ES)¹⁴, estimé pour un niveau de confiance de 99 %, sur un horizon d'un an. Deux approches de calcul des risques sont utilisées : a) l'approche comptable, dans laquelle les comptes de réévaluation de la BCE sont considérés comme un « tampon » dans le calcul des estimations de risque, conformément à l'ensemble des règles comptables en vigueur et b) l'approche financière, dans laquelle les comptes de réévaluation ne sont pas considérés comme un « tampon » dans le calcul des risques. Pour préserver une vue d'ensemble complète des risques, la BCE calcule aussi d'autres mesures de risque pour différents niveaux de confiance, effectue des analyses de sensibilité et de scénarios de crise et évalue des projections à long terme des expositions et des revenus¹⁵.



9,2 milliards d'euros

Risque total en 2018
(Approche comptable :
ES 99 %)

Les risques totaux de la BCE ont diminué au cours de l'exercice sous revue.

Au 31 décembre 2018, les risques financiers totaux pour l'ensemble des portefeuilles de la BCE, mesurés comme l'ES pour un niveau de confiance de 99 % sur un horizon d'un an selon l'approche comptable, s'élevaient à 9,2 milliards d'euros, en baisse de 1,4 milliard d'euros par rapport aux estimations arrêtées au 31 décembre 2017. Ce recul est le reflet de l'amélioration de la qualité des titres détenus dans les portefeuilles de la BCE.



Risque de crédit

Le risque de crédit résulte des portefeuilles que la BCE détient à des fins de politique monétaire, de son portefeuille de fonds propres libellé en euros et de ses réserves de change. Si les titres détenus à des fins de politique monétaire sont valorisés au coût amorti et soumis à dépréciation et ne sont, par conséquent, en l'absence de cessions, pas sensibles aux variations de prix associées aux migrations du crédit, ils restent soumis au risque de défaut de crédit. Les fonds propres libellés en euros et les réserves de change sont valorisés aux prix du marché et, donc, soumis aux risques de migration du crédit et de défaut. Le risque de crédit a baissé par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'amélioration de la qualité de crédit de plusieurs titres souverains européens.

Le risque de crédit est essentiellement atténué par le recours à des critères d'éligibilité, à des procédures de diligence appropriée et à différentes limites selon les portefeuilles.



Risques de change et
sur produits de base

Les risques de change et sur produits de base proviennent des avoirs en devises et en or de la BCE. Les risques de change et sur produits de base sont restés globalement stables comparés à l'exercice précédent.

Compte tenu du rôle que jouent ces actifs dans la politique monétaire, la BCE ne couvre pas les risques de change et sur produits de base qui en découlent. Mais ces risques sont atténués par l'existence de comptes de réévaluation et la diversification des avoirs entre plusieurs devises et l'or.

¹⁴ L'ES est défini comme la perte moyenne pondérée par les probabilités des (1-p) % des scénarios les plus défavorables, où p représente le niveau de confiance.

¹⁵ Des informations supplémentaires (en anglais) sur l'approche de modélisation des risques sont disponibles dans la publication intitulée « [The financial risk management of the Eurosystem's monetary policy operations](#) », BCE, juillet 2015.



Risque de taux d'intérêt

La majeure partie des portefeuilles de réserves de change et de placements libellés en euros de la BCE est investie dans des titres à revenu fixe et soumise à un risque de taux d'intérêt découlant de la valeur de marché,

puisqu'ils sont valorisés aux prix du marché. Les réserves de change de la BCE sont essentiellement placées en actifs assortis d'échéances relativement courtes (cf. graphique 6 dans la section 3.1), alors que les actifs composant le portefeuille de fonds propres ont généralement des échéances plus longues (cf. graphique 8 dans la section 3.1). Cette composante de risque, telle que mesurée selon l'approche comptable, est restée inchangée par rapport à 2017.

Le risque de taux d'intérêt découlant de la valeur de marché auquel la BCE est confrontée est atténué par le biais de politiques d'allocation des actifs et des comptes de réévaluation.

La BCE est par ailleurs exposée à un risque d'asymétrie entre le taux d'intérêt perçu sur ses actifs et le taux payé sur ses engagements,

ce qui se reflète sur son produit net d'intérêts. Ce risque n'est lié directement à aucun portefeuille en particulier mais plutôt à la structure du bilan de la BCE dans son ensemble et, notamment, à l'existence d'asymétries dans les échéances et les rendements entre les actifs et les passifs. Il fait l'objet d'un suivi fondé sur une analyse prospective de la rentabilité de la BCE, qui montre que celle-ci devrait continuer de percevoir un produit net d'intérêts au cours des années à venir, malgré la part croissante des actifs de politique monétaire à faibles rendements et longues échéances à son bilan.

Ce type de risques est géré à travers des politiques d'allocation des actifs et encore atténué par l'existence d'engagements non rémunérés au bilan de la BCE.

4.2 Risque opérationnel

La gestion des risques opérationnels (operational risk management, ORM) de la BCE¹⁶ couvre l'ensemble des **risques non financiers**.

Le directoire de la BCE approuve la politique et le cadre ORM de la BCE et en assume la responsabilité. Le comité du risque opérationnel (Operational Risk Committee, ORC) apporte son soutien au directoire dans sa mission de surveillance de la gestion des risques opérationnels. **L'ORM fait partie intégrante de la structure de gouvernance¹⁷ et des processus de gestion de la BCE.**

Le principal objectif du cadre ORM de la BCE est de **contribuer à ce que la BCE remplisse sa mission et atteigne ses objectifs tout en protégeant sa réputation et ses actifs contre le risque de perte, d'utilisation abusive et de dommages.**



La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante des processus de gouvernance et de gestion

¹⁶ Le risque opérationnel est défini comme le risque de répercussions financières négatives, en termes d'activité ou d'image, résultant de personnes, de la mise en œuvre inadéquate ou du défaut de mise en œuvre de processus opérationnels et de gouvernement d'entreprise, de la défaillance de systèmes sur lesquels sont basés des processus ou d'événements extérieurs (comme des catastrophes naturelles ou des attaques extérieures).

¹⁷ Des informations supplémentaires sur la structure de gouvernance de la BCE sont disponibles sur le [site Internet de la BCE](#).

Dans le cadre ORM, chaque entité organisationnelle est responsable de l'identification, de l'évaluation, de la déclaration et du suivi des risques, des incidents et des contrôles opérationnels ainsi que des réponses à y apporter. Dans ce contexte, la politique de tolérance au risque de la BCE fournit des orientations sur les stratégies de traitement et sur les procédures d'acceptation des risques. Elle est liée à une matrice des risques cinq par cinq fondée sur des échelles de classification de l'incidence et de la probabilité des risques reposant sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs.

La **BCE opère dans un environnement de risques de plus en plus complexe**, ses activités quotidiennes étant assorties d'une large palette de risques opérationnels. Les principaux domaines de préoccupation pour la BCE incluent une variété de risques non financiers résultant de personnes, d'informations, de systèmes, de processus et de prestataires externes tiers. La BCE a par conséquent mis en place des processus visant à faciliter une gestion continue et efficace de ses risques opérationnels et à intégrer les informations relatives aux risques dans son processus de décision. La BCE vise, par ailleurs, à améliorer sa capacité de résistance. Des structures d'intervention et des plans d'urgence ont été établis pour assurer la continuité des fonctions critiques en cas de dysfonctionnement.

États financiers de la BCE¹⁸

Bilan au 31 décembre 2018

| ACTIF | Numéro de rubrique de l'annexe | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros |
|---|--|--------------------------|--------------------------|
| Avoirs et créances en or | 1 | 18 193 | 17 558 |
| Créances en devises sur des non-résidents de la zone euro | 2 | | |
| Créances sur le FMI | 2.1 | 692 | 670 |
| Comptes auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises | 2.2 | 49 723 | 43 761 |
| | | 50 415 | 44 431 |
| Créances en devises sur des résidents de la zone euro | 2.2 | 997 | 3 712 |
| Autres créances en euros sur des établissements de crédit de la zone euro | 3 | 300 | 143 |
| Titres en euros émis par des résidents de la zone euro | 4 | | |
| Titres détenus à des fins de politique monétaire | 4.1 | 251 656 | 228 386 |
| Créances intra-Eurosystème | 5 | | |
| Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème | 5.1 | 98 490 | 93 657 |
| Autres actifs | 6 | | |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 6.1 | 1 148 | 1 196 |
| Autres actifs financiers | 6.2 | 20 529 | 20 503 |
| Écarts de réévaluation sur instruments de hors bilan | 6.3 | 579 | 451 |
| Produits à recevoir et charges constatées d'avance | 6.4 | 2 738 | 2 597 |
| Divers | 6.5 | 2 039 | 1 528 |
| | | 27 033 | 26 275 |
| Total de l'actif | | 447 083 | 414 162 |

¹⁸ Les totaux figurant dans les états financiers et les tableaux présentés en annexe peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes en raison des arrondis. Les chiffres 0 et (0) représentent des montants positifs ou négatifs arrondis à zéro, tandis qu'un tiret (-) représente des montants égaux à zéro.

| PASSIF | Numéro de rubrique de l'annexe | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros |
|---|--|--------------------------|--------------------------|
| Billets en circulation | 7 | 98 490 | 93 657 |
| Autres engagements en euros envers des établissements de crédit de la zone euro | 8 | 1 399 | 1 061 |
| Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro | 9 | | |
| Autres engagements | 9.1 | 9 152 | 1 150 |
| Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro | 10 | 10 361 | 19 549 |
| Engagements intra-Eurosystème | 11 | | |
| Engagements au titre du transfert de réserves de change | 11.1 | 40 793 | 40 793 |
| Autres engagements (nets) envers l'Eurosystème | 11.2 | 243 115 | 217 752 |
| | | 283 907 | 258 544 |
| Autres engagements | 12 | | |
| Écarts de réévaluation sur instruments de hors bilan | 12.1 | 641 | 431 |
| Charges à payer et produits constatés d'avance | 12.2 | 54 | 76 |
| Divers | 12.3 | 1 178 | 1 063 |
| | | 1 873 | 1 571 |
| Provisions | 13 | 7 663 | 7 670 |
| Comptes de réévaluation | 14 | 24 922 | 21 945 |
| Capital et réserves | 15 | | |
| Capital | 15.1 | 7 740 | 7 740 |
| Bénéfice de l'exercice | | 1 575 | 1 275 |
| Total du passif | | 447 083 | 414 162 |

Compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

| | Numéro de rubrique de l'annexe | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros |
|--|--|--------------------------|--------------------------|
| Produits d'intérêts au titre des avoirs de réserve de change | 22.1 | 862 | 534 |
| Produits d'intérêts au titre de la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème | 22.2 | - | - |
| Autres produits d'intérêts | 22.4 | 1 642 | 1 527 |
| <i>Produits d'intérêts</i> | | 2 503 | 2 061 |
| Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés | 22.3 | - | - |
| Autres charges d'intérêts | 22.4 | (226) | (250) |
| <i>Charges d'intérêts</i> | | (226) | (250) |
| Produits nets d'intérêts | 22 | 2 277 | 1 812 |
| Plus/moins-values réalisées sur opérations financières | 23 | (77) | 161 |
| Moins-values latentes sur actifs financiers et positions de change | 24 | (69) | (105) |
| Dotations/reprises sur provisions pour risque de change, de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or | | - | - |
| Résultat net des opérations financières, des moins-values latentes et des provisions pour risques | | (146) | 56 |
| Produits/charges nets de commissions | 25 | 511 | 440 |
| Produits des actions et des titres de participation | 26 | 1 | 1 |
| Autres produits | 27 | 47 | 52 |
| Total des produits nets | | 2 690 | 2 361 |
| Charges de personnel | 28 | (515) | (535) |
| Autres charges d'exploitation | 29 | (525) | (463) |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | | (66) | (67) |
| Service de production des billets | 30 | (8) | (9) |
| Autres charges | 31 | - | (11) |
| Bénéfice de l'exercice | | 1 575 | 1 275 |

Francfort-sur-le-Main, le 12 février 2019

Banque centrale européenne

Mario Draghi
Président

Les règles et méthodes comptables¹⁹

La forme et la présentation des états financiers

Les états financiers de la BCE ont été établis conformément aux règles et méthodes comptables suivantes²⁰, qui permettent, selon le Conseil des gouverneurs, une présentation impartiale tout en reflétant la nature des activités de banque centrale.

Les règles comptables

Les règles comptables appliquées sont les suivantes : réalité économique et transparence, prudence, prise en compte des événements postérieurs à la date de clôture du bilan, importance relative, principe de continuité de l'exploitation, principe de spécialisation des exercices, permanence des méthodes et comparabilité.

La comptabilisation de l'actif et du passif

Un élément d'actif ou de passif n'est comptabilisé au bilan que lorsqu'il est probable que tout gain ou toute perte économique futur(e) bénéficiera à ou sera supportée par la BCE, que l'essentiel des risques et avantages associés à l'actif ou au passif a été transféré à la BCE, et que le coût ou la valeur de l'actif ou le montant de la dette peut être mesuré de manière fiable.

La base comptable

Les comptes ont été établis sur la base des coûts historiques, modifiés pour valoriser au prix de marché les titres négociables (autres que ceux détenus à des fins de politique monétaire), l'or ainsi que l'ensemble des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises inscrits au bilan et hors bilan.

Les opérations portant sur des actifs et passifs financiers sont comptabilisées à la date de règlement.

¹⁹ Les règles et méthodes comptables de la BCE sont exposées de manière détaillée dans la [décision \(UE\) 2016/2247 de la BCE du 3 novembre 2016 concernant les comptes annuels de la BCE \(BCE/2016/35\), JO L 347 du 20.12.2016, p. 1, telle que modifiée](#). Pour garantir l'harmonisation des procédures comptables et d'information financière régissant les opérations de l'Eurosystème, la décision s'appuie sur l'[Orientation \(UE\) 2016/2249 de la BCE du 3 novembre 2016 sur le cadre juridique des procédures comptables et d'information financière dans le Système européen de banques centrales \(BCE/2016/34\), JO L 347, 20.12.2016, p. 37](#).

²⁰ Ces règles et méthodes comptables, qui sont revues et mises à jour régulièrement lorsque cela est jugé nécessaire, sont conformes aux dispositions de l'article 26.4 des statuts du SEBC, qui imposent la normalisation des règles relatives aux procédures comptables et d'information financière régissant les opérations de l'Eurosystème.

À l'exception des transactions sur titres au comptant, les opérations sur instruments financiers libellés en devises sont enregistrées sur des comptes hors bilan à la date d'opération. À la date de règlement, les inscriptions hors bilan sont contre-passées et les opérations sont enregistrées dans les comptes de bilan. Les achats et ventes de devises influent sur la position nette en devises à la date d'opération et les plus-values et moins-values réalisées provenant des ventes sont également calculées à cette date. Les intérêts, primes et décotes courus relatifs aux instruments financiers libellés en devises sont calculés et comptabilisés quotidiennement. Ainsi, la position en devises est également modifiée quotidiennement lorsque ces intérêts courus sont comptabilisés.

Les actifs et passifs en or et devises

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en euros sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et charges sont convertis sur la base du cours de change en vigueur à la date d'enregistrement. La réévaluation des éléments d'actif et de passif libellés en devises s'effectue devise par devise, pour les instruments financiers inscrits au bilan comme pour le hors bilan.

La réévaluation au prix du marché des éléments d'actif et de passif libellés en devises est traitée indépendamment de la réévaluation du cours de change.

L'or est valorisé au cours prévalant sur le marché à la date de clôture du bilan. Il n'est fait aucune différence entre l'effet prix et l'effet cours de change pour la réévaluation de l'or. L'or est valorisé uniquement sur la base de son prix en euros par once d'or fin, calculé, pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2018, à partir du cours de change de l'euro par rapport au dollar des États-Unis le 31 décembre 2018.

Le droit de tirage spécial (DTS) est défini comme un panier de devises et sa valeur est calculée comme la somme pondérée des taux de change des cinq principales devises (dollar des États-Unis, euro, yen, livre sterling et renminbi). Les avoirs en DTS de la BCE ont été convertis en euros sur la base du cours de change de l'euro par rapport au DTS au 31 décembre 2018.

Titres

Titres détenus à des fins de politique monétaire

Les titres actuellement détenus à des fins de politique monétaire sont comptabilisés au coût amorti et soumis à dépréciation.

Autres titres

Les titres négociables (autres que ceux détenus à des fins de politique monétaire) et autres actifs similaires sont valorisés soit au prix moyen du marché, soit à partir de la courbe des taux de rendement considérée, à la date de clôture de l'exercice, ligne de titre par ligne de titre. Les options incorporées aux titres ne sont pas dissociées à des fins de valorisation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les prix moyens du marché au 28 décembre 2018 ont été utilisés. Les actions non liquides et tout autre instrument de capital détenu en tant que placement permanent sont valorisés à leur coût d'acquisition soumis à dépréciation.

Les modalités d'enregistrement des produits

Les produits et charges sont pris en compte pendant la période au cours de laquelle ils sont respectivement acquis ou dus²¹. Les plus-values et moins-values réalisées sur la vente de devises, d'or et de titres sont portées au compte de résultat. Ces plus-values et moins-values réalisées sont calculées par rapport au coût moyen de l'actif concerné.

Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées en produits et sont transférées directement dans un compte de réévaluation.

Les moins-values latentes sont portées au compte de résultat pour la partie qui excède, à la fin de l'exercice, les gains de réévaluation précédemment enregistrés dans le compte de réévaluation correspondant. Ces moins-values latentes sur un titre ou une devise spécifique, ou sur l'or, ne sont pas compensées par des plus-values latentes portant respectivement sur d'autres titres ou devises, ou sur l'or. Dans le cas de telles moins-values latentes sur poste du bilan portées au compte de résultat, le coût moyen de ce poste est ramené au taux de change ou à la valeur de marché en fin d'année. Les moins-values latentes sur *swaps* de taux d'intérêt qui sont portées au compte de résultat en fin d'exercice sont amorties au cours des exercices suivants.

Les pertes pour dépréciation sont portées au compte de résultat et ne sont pas contre-passées les années suivantes, sauf en cas de diminution de la dépréciation pouvant être attribuée à un événement observable survenu après sa comptabilisation initiale.

Les primes ou décotes nées des titres sont étalées sur la durée de vie contractuelle résiduelle de la ligne de titres concernée.

²¹ Un seuil minimum de 100 000 euros s'applique aux charges et provisions d'exploitation.

Les opérations de cession temporaire

Il s'agit d'opérations par lesquelles la BCE achète ou vend des titres dans le cadre d'un accord de pension ou accorde des prêts adossés à des garanties.

Dans le cadre d'une mise en pension, des titres sont vendus contre des espèces moyennant l'engagement simultané de les racheter à la contrepartie à un prix convenu à une date ultérieure prédéterminée. Ces opérations sont comptabilisées au passif du bilan comme des dépôts garantis. Les titres vendus dans le cadre d'un accord de ce type restent inscrits au bilan de la BCE.

Dans le cadre d'une prise en pension, des titres sont acquis contre des espèces moyennant l'engagement simultané de les revendre à la contrepartie à un prix convenu à une date ultérieure prédéterminée. Ces opérations sont comptabilisées à l'actif du bilan comme des prêts garantis, mais ne sont pas incluses dans le portefeuille de titres de la BCE.

Les opérations de cession temporaire (y compris les opérations de prêt de titres) effectuées dans le cadre d'un programme proposé par un établissement spécialisé ne sont comptabilisées dans le bilan que dans le cas où la garantie a été fournie sous la forme d'espèces et que ces espèces ne sont toujours pas placées.

Instruments de hors bilan

Les instruments en devises, à savoir les opérations de change à terme, les composantes à terme des *swaps* de change et autres instruments en devises entraînant l'échange d'une devise contre une autre à une date future sont inclus dans les positions nettes en devises pour le calcul des gains et des pertes de change.

La réévaluation des instruments de taux d'intérêt s'effectue ligne à ligne. Les appels de marge quotidiens sur les encours de contrats à terme de taux d'intérêt ainsi que les *swaps* de taux d'intérêt faisant l'objet d'une compensation par une contrepartie centrale sont enregistrés dans le compte de résultat. La valorisation des opérations à terme sur titres et des *swaps* de taux d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une compensation par une contrepartie centrale est effectuée par la BCE à l'aide de méthodes communément admises qui se fondent sur les prix de marché observables et les taux d'actualisation, des dates de règlement à la date de valorisation.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

La valeur des actifs et des passifs fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte d'événements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le directoire autorise la soumission des comptes annuels de la BCE au Conseil des gouverneurs pour approbation, dès lors que ces événements affectent de manière

significative les éléments d'actif et de passif du bilan à la date de clôture de l'exercice.

D'importants événements postérieurs à la date de clôture du bilan, n'affectant pas les éléments d'actif et de passif du bilan à cette date, sont détaillés dans l'annexe.

Les soldes intra-SEBC/les soldes intra-Eurosystème

Les soldes intra-SEBC résultent essentiellement des paiements transfrontière réalisés en euros au sein de l'Union européenne (UE) et réglés en monnaie de banque centrale. La plus grande partie de ces transactions sont effectuées par des entités privées (établissements de crédit, entreprises ou particuliers). Elles sont réglées *via* le système TARGET2 (Système de transfert express automatisé transeuropéen à règlement brut en temps réel) et font apparaître des soldes bilatéraux sur les comptes TARGET2 des banques centrales de l'UE. Ces soldes bilatéraux font l'objet d'une compensation avant d'être affectés, quotidiennement, à la BCE, chaque banque centrale nationale (BCN) n'ayant ainsi qu'une position bilatérale nette unique vis-à-vis de la seule BCE. Les paiements effectués par la BCE *via* le système TARGET2 ont également une incidence sur les positions bilatérales nettes uniques. Ces positions, inscrites dans les livres de la BCE, représentent la créance nette ou l'engagement net de chaque BCN envers le reste du Système européen de banques centrales (SEBC). Les soldes intra-Eurosystème des BCN de la zone euro vis-à-vis de la BCE constitués lors de l'utilisation de TARGET2 ainsi que les autres soldes intra-Eurosystème libellés en euros (comme les acomptes sur dividendes versés aux BCN) sont présentés dans le bilan de la BCE sous la forme d'une position nette unique à l'actif ou au passif et figurent dans la rubrique « Autres créances intra-Eurosystème (nettes) » ou « Autres engagements envers l'Eurosystème (nets) ». Les soldes intra-SEBC des BCN hors zone euro vis-à-vis de la BCE, qui découlent de leur participation à TARGET2²², figurent dans la rubrique « Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro ».

Les soldes intra-Eurosystème résultant de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème figurent sous la forme d'un actif net unique dans la rubrique « Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème » (cf. « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

Les soldes intra-Eurosystème résultant du transfert d'avoirs de réserve à la BCE par les BCN rejoignant l'Eurosystème sont libellés en euros et enregistrés sous la rubrique « Engagements au titre du transfert de réserves de change ».

²² Au 31 décembre 2018, les BCN hors zone euro participant à TARGET2 étaient les suivantes : Българска народна банка (Bulgarian National Bank), Danmarks Nationalbank, Hrvatska narodna banka, Narodowy Bank Polski et Banca Națională a României.

Le traitement des immobilisations

Les immobilisations, dont les actifs incorporels à l'exception des terrains et des œuvres d'art, sont valorisées à leur coût d'acquisition diminué de l'amortissement. Les terrains et les œuvres d'art sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Le bâtiment principal de la BCE est valorisé à son coût d'acquisition diminué de l'amortissement soumis à dépréciation. Concernant l'amortissement du bâtiment principal de la BCE, les coûts sont affectés aux composantes appropriées, qui sont amorties conformément à l'estimation de la durée de vie de ces actifs. La méthode de calcul employée est celle de l'amortissement linéaire, qui s'étale sur la durée de vie estimée des actifs partant du trimestre qui suit le début de l'utilisation. Les durées de vie appliquées aux principales catégories d'actifs sont les suivantes :

| | |
|---|------------------|
| Bâtiments | 20, 25 ou 50 ans |
| Équipements | 10 ou 15 ans |
| Matériel technique | 4, 10 ou 15 ans |
| Ordinateurs, matériels et logiciels informatiques connexes, véhicules | 4 ans |
| Mobilier | 10 ans |

La période d'amortissement des dépenses immobilisées liées aux locaux loués actuellement par la BCE est corrigée afin de prendre en compte les événements qui ont une incidence sur la durée de vie estimée de l'actif correspondant.

La BCE réalise un test de dépréciation annuel pour son bâtiment principal, sur la base de la norme comptable internationale IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'un indicateur de dépréciation montre que le bâtiment principal pourrait être déprécié, le montant recouvrable est estimé. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable nette, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat.

Les immobilisations dont le coût est inférieur à 10 000 euros sont passées en totalité en charge l'année de leur acquisition.

Les immobilisations conformes aux critères en la matière, mais qui sont encore en cours de construction ou de développement, sont enregistrées sous la rubrique « Immobilisations en cours ». Les coûts qui y sont liés sont répartis entre les différents comptes d'immobilisations corporelles une fois que les actifs peuvent être utilisés.

Les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme et les indemnités de fin de contrat à la BCE

La BCE met en œuvre des plans à prestations définies pour ses employés et les membres du directoire ainsi que pour les membres du conseil de surveillance prudentielle employés par la BCE.

Le plan de retraite des employés est financé par des actifs détenus dans un fonds de retraite à long terme. Les cotisations obligatoires versées par la BCE et les employés figurent au titre du régime à prestations définies. Les membres du personnel peuvent effectuer des versements supplémentaires, sur une base volontaire, dans un fonds à cotisations définies donnant droit à des prestations complémentaires²³. Celles-ci sont déterminées par le montant des cotisations volontaires et par les rendements des placements effectués avec ces cotisations.

Les dispositions relatives aux prestations postérieures à l'emploi et autres prestations à long terme en faveur des membres du directoire et des membres du conseil de surveillance prudentielle employés par la BCE ne sont pas financées par un mécanisme spécifique. De même, pour les membres du personnel, des dispositions relatives à des avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites, à d'autres avantages à long terme et aux indemnités de fin de contrat ne sont pas financées par un mécanisme spécifique.

Engagement net au titre du régime à prestations définies

L'élément figurant au passif du bilan sous la rubrique « Autres engagements » au titre des plans à prestations définies, y compris les autres prestations à long terme et les indemnités de fin de contrat, est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture du bilan, diminuée de la juste valeur des actifs de fonds de pension servant à financer les engagements correspondants.

L'obligation au titre des prestations définies est calculée tous les ans par des actuaires indépendants à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de cette obligation est calculée par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, à l'aide d'un taux déterminé par référence aux rendements de marché, à la date de clôture du bilan, d'obligations libellées en euros d'entreprises de première catégorie, assorties d'une échéance proche de celle des obligations correspondantes.

Des écarts actuariels peuvent apparaître en raison d'un ajustement en fonction de l'expérience (lorsque les chiffres effectifs diffèrent des hypothèses actuarielles précédemment formulées) ainsi que d'une modification des hypothèses actuarielles.

Coût net au titre du régime à prestations définies

Le coût net au titre du régime à prestations définies est enregistré, d'une part, dans le compte de résultat et, d'autre part, au bilan sous la rubrique « Comptes de réévaluation » qui comptabilise le rajustement de l'engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

²³ Les fonds accumulés par un membre du personnel à travers des versements volontaires peuvent être utilisés au moment de la retraite pour acheter des droits à pension supplémentaires. Ceux-ci sont inclus dans l'obligation au titre des prestations définies à compter de cette date.

Le montant net imputé au compte de résultat recouvre :

- (a) le coût des services rendus au cours de l'exercice au titre des prestations définies ;
- (b) le coût des services rendus par le passé au titre de prestations définies résultant de changements apportés au plan ;
- (c) le coût financier net au taux d'actualisation de l'engagement net au titre des prestations définies ;
- (d) le rajustement au titre des autres prestations à long terme et des indemnités de fin de contrat à long terme, le cas échéant, dans leur intégralité.

Le montant net figurant sous la rubrique « Comptes de réévaluation » englobe les éléments suivants :

- (a) les écarts actuariels enregistrés au titre des prestations définies ;
- (b) le rendement réel des actifs du régime, à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies ;
- (c) toute variation de l'effet du plafond de l'actif, à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies.

Ces prestations sont réévaluées tous les ans par des actuaires indépendants afin de déterminer le passif approprié dans les états financiers.

Billets en circulation

La BCE et les BCN de la zone euro, qui constituent ensemble l'Eurosystème, émettent les billets de banque en euros²⁴. La valeur totale des billets en euros en circulation est répartie entre les banques centrales de l'Eurosystème le dernier jour ouvré de chaque mois, conformément à la clé de répartition des billets²⁵.

La part attribuée à la BCE représente 8 % de la valeur totale des billets en euros en circulation et figure au passif du bilan dans le poste « Billets en circulation ». La part allouée à la BCE est adossée à des créances sur les BCN. Ces créances, qui sont rémunérées²⁶, figurent dans la sous-rubrique « Créances intra-Eurosystème » :

²⁴ Décision BCE du 13 décembre 2010 relative à l'émission des billets en euros (refonte), (BCE/2010/29) (2011/67/UE), JO L 35 du 9.2.2011, p. 26, telle que modifiée.

²⁵ La « clé de répartition des billets en euros » désigne les pourcentages résultant de la prise en compte de la part de la BCE dans le total des billets en euros émis et de l'application à la part des BCN dans ce total d'une clé de répartition identique à celle du capital souscrit.

²⁶ Décision (UE) 2016/2248 de la BCE du 3 novembre 2016 concernant la répartition du revenu monétaire des banques centrales nationales des États membres dont la monnaie est l'euro (BCE/2016/36), JO L 347 du 20.12.2016, p. 26.

créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème » (cf. « Les soldes intra-SEBC/Les soldes intra-Eurosystème » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables). Les produits d'intérêts de ces créances sont inclus, dans le compte de résultat, sous la rubrique « Produits d'intérêts au titre de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème ».

Acomptes sur dividendes

Un montant égal au total du revenu de la BCE issu des billets en euros en circulation et de celui provenant des titres détenus à des fins de politique monétaire achetés dans le cadre a) du Programme pour les marchés de titres, b) du troisième programme d'achats d'obligations sécurisées, c) du programme d'achats de titres adossés à des actifs et d) du programme d'achats de titres du secteur public est distribué en janvier de l'année suivante à travers le versement d'un acompte sur dividendes, sauf si le Conseil des gouverneurs en décide autrement²⁷. Ce montant est intégralement réparti, sauf s'il est supérieur au bénéfice net de la BCE pour l'exercice, et sous réserve de toute décision du Conseil des gouverneurs relative à un transfert à la provision pour risque de change, de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or. Le Conseil des gouverneurs peut également décider de déduire du montant du revenu issu des billets en euros en circulation à distribuer en janvier le montant des charges supportées par la BCE pour l'émission et le traitement des billets en euros.

Changements apportés aux règles et méthodes comptables

En 2018, aucun changement n'a été apporté aux règles et méthodes comptables appliquées par la BCE.

Questions diverses

Conformément à l'article 27 des statuts du SEBC et sur recommandation du Conseil des gouverneurs, le Conseil de l'UE a approuvé la nomination de Baker Tilly GmbH & Co. KG *Wirtschaftsprüfungsgesellschaft*, Düsseldorf (République fédérale d'Allemagne) en tant que commissaire aux comptes extérieur de la BCE pour une période de cinq ans s'achevant à la fin de l'exercice 2022. Cette période de cinq ans peut être prolongée d'au plus deux exercices financiers supplémentaires.

²⁷ Décision (UE) n° 2015/298 de la BCE du 15 décembre 2014 concernant la distribution provisoire du revenu de la BCE (refonte) (BCE/2014/57), JO L 53 du 25.2.2015, p. 24, telle que modifiée.

Annexe au bilan

1 Avoirs et créances en or

Au 31 décembre 2018, la BCE détenait 16 229 522 onces²⁸ d'or fin, dont la valeur de marché atteignait 18 193 millions d'euros (contre 17 558 millions en 2017). Aucune transaction sur or n'ayant été effectuée en 2018, les avoirs de la BCE sont demeurés inchangés par rapport à leur niveau constaté au 31 décembre 2017. L'augmentation de la contre-valeur en euros de ces avoirs s'explique par la croissance du cours de marché de l'or, exprimé en euros (cf. « Les actifs et passifs en or et devises » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables ainsi que la note 14 « Comptes de réévaluation »).

2 Créances en devises sur des non-résidents et des résidents de la zone euro

2.1 Créances sur le FMI

Cette rubrique représente les avoirs en droits de tirage spéciaux (DTS) de la BCE, qui étaient de 692 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 670 millions en 2017). Elle résulte de la mise en œuvre d'un dispositif d'achat et de vente de DTS conclu avec le Fonds monétaire international (FMI), en vertu duquel le FMI est autorisé à organiser des ventes et achats de DTS contre des euros pour le compte de la BCE, tout en maintenant les avoirs de celle-ci à l'intérieur d'une fourchette donnée. À des fins comptables, les DTS sont traités comme des devises (cf. « Les actifs et passifs en or et devises » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables). La progression de la contre-valeur en euros des avoirs en DTS de la BCE s'explique principalement par l'appréciation du DTS par rapport à l'euro en 2018.

2.2 Comptes auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises ; et créances en devises sur des résidents de la zone euro

Ces deux rubriques sont constituées de comptes ouverts auprès des banques, de prêts libellés en devises et de placements sous la forme de titres, libellés en dollars des États-Unis, en yens et en renminbis.

²⁸ Correspondant à 504,8 tonnes.

| Créances sur des non-résidents de la zone euro | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Comptes courants | 7 755 | 6 794 | 961 |
| Dépôts sur le marché monétaire | 1 942 | 2 317 | (375) |
| Prises en pension | 611 | (0) | 611 |
| Titres | 39 415 | 34 650 | 4 764 |
| Total | 49 723 | 43 761 | 5 962 |

| Créances sur des résidents de la zone euro | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Comptes courants | 1 | 1 | 0 |
| Dépôts sur le marché monétaire | 602 | 2 422 | (1 820) |
| Prises en pension | 393 | 1 288 | (895) |
| Total | 997 | 3 712 | (2 715) |

L'augmentation de la valeur totale de ces rubriques enregistrée en 2018 s'explique principalement par l'appréciation du dollar des États-Unis et du yen par rapport à l'euro. Les revenus tirés au cours de l'exercice, principalement du portefeuille en dollars, ont également contribué à l'augmentation de la valeur totale de ces positions.

Au 31 décembre 2018, les avoirs nets en devises de la BCE²⁹ s'élevaient à :

| | 2018 Devise en millions | 2017 Devise en millions |
|------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Dollars des États-Unis | 47 551 | 46 761 |
| Yens | 1 093 460 | 1 093 563 |
| Renminbi | 3 886 | 3 755 |

3 Autres créances en euros sur des établissements de crédit de la zone euro

Au 31 décembre 2018, cette rubrique était constituée des soldes des comptes courants auprès de résidents de la zone euro, pour un montant de 300 millions d'euros, contre 143 millions en 2017.

²⁹ Avoirs diminués des engagements libellés dans la devise correspondante qui font l'objet d'une réévaluation du cours de change. Ils sont compris dans les rubriques « Créances en devises sur des non-résidents de la zone euro », « Créances en devises sur des résidents de la zone euro », « Produits à recevoir et charges constatées d'avance », « Écarts de réévaluation sur instruments de hors bilan » (au passif) et « Charges à payer et produits constatés d'avance », et prennent également en compte les opérations de change à terme et de *swap* de change figurant dans les rubriques de hors bilan. Les plus-values sur les instruments financiers libellés en devises provenant des réévaluations ne sont pas prises en compte.

4 Titres en euros émis par des résidents de la zone euro

4.1 Titres détenus à des fins de politique monétaire

Au 31 décembre 2018, cette rubrique comprenait les titres acquis par la BCE dans le cadre des trois programmes d'achats d'obligations sécurisées (*covered bond purchase programmes*, CBPP), du Programme pour les marchés de titres (*securities markets programme*, SMP), du programme d'achats de titres adossés à des actifs (*asset-backed securities purchase programme*, ABSPP) et du programme d'achats de titres du secteur public (*public sector purchase programme*, PSPP)³⁰.

Les achats effectués au titre du premier CSPP se sont achevés le 30 juin 2010, le deuxième CSPP ayant quant à lui pris fin le 31 octobre 2012. Le Conseil des gouverneurs a décidé de mettre un terme aux nouveaux achats réalisés en vertu du SMP le 6 septembre 2012.

En 2018, l'Eurosystème a poursuivi ses achats de titres dans le cadre de son programme d'achats d'actifs (*assets purchase programme*, APP), qui recouvre le troisième CBPP, l'ABSPP, le PSPP et le CSPP³¹. Le rythme mensuel des achats nets cumulés au titre de l'APP réalisés par les BCN et la BCE s'est établi à 30 milliards d'euros en moyenne jusqu'en septembre 2018, et s'est élevé à 15 milliards d'euros entre octobre 2018 et la fin de l'année, les achats nets ayant alors pris fin. Le Conseil des gouverneurs entend poursuivre les réinvestissements, en totalité, des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance acquis dans le cadre de l'APP pendant une période prolongée après la date à laquelle il commencera à relever les taux d'intérêt directeurs de la BCE et, en tout cas, aussi longtemps que nécessaire pour maintenir des conditions de liquidité favorables et un degré élevé de soutien monétaire.

Les titres acquis dans le cadre de tous ces programmes sont valorisés au coût amorti et soumis à dépréciation (cf. « Les titres » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

Le coût amorti des titres détenus par la BCE et leur valeur de marché³² (qui n'est pas comptabilisée au bilan ou dans le compte de résultat et est fournie à des fins de comparaison) sont les suivants :

³⁰ La BCE n'achète pas de titres dans le cadre du programme d'achats de titres du secteur des entreprises (*corporate sector purchase programme*, CSPP).

³¹ Des informations supplémentaires sur l'APP sont disponibles (en anglais) [sur le site Internet de la BCE](#).

³² Les valeurs de marché sont données à titre indicatif et sont établies à partir des cotations du marché. Lorsque ces cotations ne sont pas disponibles, les prix du marché sont estimés à partir des modèles internes de l'Eurosystème.

| | 2018 millions d'euros | | 2017 millions d'euros | | Variation millions d'euros | |
|---|--------------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------|
| | Coût amorti | Valeur de marché | Coût amorti | Valeur de marché | Coût amorti | Valeur de marché |
| Premier programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP1) | 348 | 363 | 619 | 655 | (271) | (292) |
| Deuxième programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP2) | 341 | 365 | 386 | 422 | (45) | (57) |
| Troisième programme d'achats d'obligations sécurisées (CBPP3) | 21 545 | 21 706 | 19 733 | 19 959 | 1 812 | 1 747 |
| Programme pour les marchés de titres (SMP) | 5 484 | 6 051 | 6 644 | 7 555 | (1 160) | (1 504) |
| Programme d'achats de titres adossés à des actifs (ABSPP) | 27 511 | 27 262 | 25 015 | 25 045 | 2 496 | 2 218 |
| Programme d'achats de titres du secteur public (PSPP) | 196 428 | 198 401 | 175 990 | 177 088 | 20 438 | 21 313 |
| Total | 251 656 | 254 148 | 228 386 | 230 722 | 23 270 | 23 426 |

La diminution du coût amorti des portefeuilles détenus dans le cadre des premier et deuxième CBPP et du SMP est attribuable aux remboursements.

Le Conseil des gouverneurs évalue, à intervalles réguliers, les risques financiers liés aux titres détenus dans le cadre de l'ensemble de ces programmes.

Des tests de dépréciation sont effectués chaque année, et approuvés par le Conseil des gouverneurs, à partir des données arrêtées en fin d'année. Lors de ces tests, des indicateurs de dépréciation font l'objet d'une évaluation distincte pour chaque programme. Lorsque des indicateurs de dépréciation ont été observés, des analyses complémentaires ont été réalisées pour confirmer que les flux de trésorerie des titres sous-jacents n'ont pas subi une dépréciation. Sur la base des résultats des tests de dépréciation, la BCE n'a enregistré aucune perte, en 2018, sur les titres détenus dans ses portefeuilles de politique monétaire.

5 Créances intra-Eurosystème

5.1 Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème

Cette rubrique recouvre les créances de la BCE vis-à-vis des BCN de la zone euro relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème (cf. « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables). Elle s'élevait à 98 490 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 93 657 millions en 2017). La rémunération de ces créances est calculée quotidiennement en fonction du dernier taux marginal disponible utilisé par l'Eurosystème pour conduire ses appels d'offres dans le cadre des opérations principales de refinancement³³ (cf.

³³ Depuis le 16 mars 2016, le taux d'intérêt appliqué par l'Eurosystème à ses appels d'offres dans le cadre des opérations principales de refinancement est de 0,00 %.

la note 22.2 « Produits d'intérêts au titre de la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème »).

6 Autres actifs

6.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Au 31 décembre 2018, ces actifs étaient constitués des éléments suivants :

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|--------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Coût | | | |
| Terrains et immeubles | 1 012 | 1 006 | 5 |
| Équipements | 221 | 222 | (1) |
| Matériels informatiques et logiciels | 124 | 110 | 14 |
| Matériel, mobilier et véhicules | 93 | 95 | (2) |
| Immobilisations en cours | 1 | 3 | (2) |
| Autres immobilisations | 11 | 10 | 1 |
| Coût total | 1 463 | 1 447 | 16 |
| Amortissement cumulé | | | |
| Terrains et immeubles | (118) | (96) | (22) |
| Équipements | (64) | (48) | (16) |
| Matériels informatiques et logiciels | (89) | (74) | (15) |
| Matériel, mobilier et véhicules | (43) | (32) | (11) |
| Autres immobilisations | (2) | (1) | (0) |
| Total amortissement cumulé | (315) | (251) | (64) |
| Valeur comptable nette | 1 148 | 1 196 | (48) |

Concernant le bâtiment principal de la BCE, un test de dépréciation a été réalisé à la fin de l'année et aucune perte de valeur n'a été enregistrée.

6.2 Autres actifs financiers

Cette rubrique comprend le placement des fonds propres de la BCE détenus au titre de la contrepartie directe des postes « Capital et réserves » et « Provision pour risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or ». Elle englobe également 3 211 actions de la Banque des règlements internationaux (BRI) comptabilisées au coût d'acquisition de 42 millions d'euros.

Les composantes de cette rubrique sont les suivantes :

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|----------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Comptes courants en euros | 0 | 0 | 0 |
| Titres libellés en euros | 17 913 | 18 417 | (504) |
| Prises en pension en euros | 2 575 | 2 044 | 531 |
| Autres actifs financiers | 42 | 42 | (0) |
| Total | 20 529 | 20 503 | 27 |

La faible augmentation nette de cette rubrique en 2018 s'explique principalement par le réinvestissement des produits d'intérêts tirés de ce portefeuille, qui a plus que compensé la baisse de la valeur de marché des titres libellés en euros détenus dans le portefeuille de fonds propres de la BCE.

6.3 Écarts de réévaluation sur instruments de hors bilan

Cette rubrique recouvre essentiellement les effets de valorisation des opérations de *swap* de change et de change à terme en devises comptabilisées au 31 décembre 2018 (cf. la note 19 « Opérations de *swap* de change et de change à terme »). Ces effets de valorisation, à hauteur de 578 millions d'euros, contre 450 millions en 2017, résultent de la conversion de ces opérations en leur contre-valeur en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, par comparaison avec les valeurs en euros résultant de la conversion des opérations au coût moyen de la devise correspondante à cette date (cf. « Les instruments de hors bilan » et « Les actifs et passifs en or et devises » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

Les plus-values enregistrées sur l'encours des opérations de *swap* de taux d'intérêt figurent également dans cette rubrique (cf. la note 18 « *Swaps* de taux d'intérêt »).

6.4 Produits à recevoir et charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2018, cette rubrique s'élevait à 2 738 millions d'euros (contre 2 597 millions en 2017). Elle comprend essentiellement les intérêts courus sur les coupons des titres, y compris les intérêts versés lors de l'acquisition, à hauteur de 2 589 millions d'euros, contre 2 476 millions en 2017 (cf. la note 2.2 « Comptes auprès des banques, titres, prêts et autres actifs en devises ; et créances en devises sur des résidents de la zone euro », la note 4 « Titres en euros émis par des résidents de la zone euro » et la note 6.2 « Autres actifs financiers »).

Cette rubrique englobe également a) des produits à recevoir sur des projets communs de l'Eurosystème (cf. la note 27 « Autres revenus ») ; b) diverses provisions ; c) des produits au titre des intérêts courus sur d'autres actifs et passifs financiers ; et d) des produits à recevoir en liaison avec le mécanisme de surveillance unique (cf. la note 25, « Produits/charges nets de commissions »).

6.5 Divers

Au 31 décembre 2018, cette rubrique s'élevait à 2 039 millions d'euros (contre 1 528 millions en 2017), et était principalement composée du montant cumulé des acomptes sur dividendes versés par la BCE, à hauteur de 1 191 millions d'euros, contre 988 millions en 2017 (cf. « Les acomptes sur dividendes » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables et la note 11.2, « Autres engagements (nets) envers l'Eurosystème »)

Elle comprend également, pour un montant de 567 millions d'euros (492 millions en 2017), les soldes liés aux opérations de *swap* de change et de change à terme en devises comptabilisées au 31 décembre 2018 qui résultent de la conversion de ces opérations en leur contre-valeur en euros au coût moyen de la devise correspondante à la date de clôture de l'exercice, par comparaison avec les valeurs en euros auxquelles les opérations ont été initialement enregistrées (cf. « Les instruments de hors bilan » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

Cette rubrique inclut également un montant de 244 millions d'euros (contre 1 million en 2017) correspondant au montant au 31 décembre 2018 des redevances de surveillance prudentielle annuelles versées par les entités soumises à la surveillance prudentielle. En vue de couvrir les dépenses qu'elle engage pour remplir ses missions de surveillance prudentielle, la BCE a facturé les redevances annuelles aux entités soumises à la surveillance prudentielle en décembre 2018, fixant une date de paiement en janvier 2019 (cf. la note 25, « Produits/charges nets de commissions »). En 2017, les redevances de surveillance prudentielle annuelles ont été facturées en octobre ; il restait donc seulement 1 million d'euros à prélever à la fin de cet exercice.

7 Billets en circulation

Cette rubrique recouvre la part de la BCE (8 %) dans le total des billets en euros en circulation (cf. « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables), qui s'élevait à 98 490 millions d'euros au 31 décembre 2018 (contre 93 657 millions en 2017).

8 Autres engagements en euros envers des établissements de crédit de la zone euro

Les banques centrales de l'Eurosystème ont la possibilité d'accepter les espèces en garantie des facilités de prêt de titres dans le cadre de leur programme d'achats de titres du secteur public, sans devoir les réinvestir. Dans le cas de la BCE, ces opérations sont effectuées par un établissement spécialisé.

Au 31 décembre 2018, la valeur des opérations de prêt de titres conduites dans le cadre du PSPP avec les établissements de crédit de la zone euro était de

1 399 millions d'euros (contre 1 061 millions en 2017). Les espèces reçues en garanties ont été transférées aux comptes TARGET2. Les espèces n'ayant pas été placées en fin d'exercice, ces opérations ont été comptabilisées dans le bilan (cf. « Les opérations de cession temporaire » dans les notes relatives aux règles et aux méthodes comptables)³⁴.

9 Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro

9.1 Autres engagements

Au 31 décembre 2018, ce poste s'élevait à 9 152 millions (contre 1 150 millions en 2017). Il comprend les dépôts ou les paiements de fonds agréés par la BCE et effectués par les, ou au nom des participants à l'EURO1 et au RT1³⁵ en vue de constituer un fonds de garantie pour l'EURO1 ou pour appuyer le règlement *via* le système RT1. Il inclut également les dépôts effectués en 2018 par le Fonds européen de stabilité financière (FESF) et le Mécanisme européen de stabilité (MES). Conformément à l'article 21 des statuts du SEBC, la BCE peut agir en qualité d'agent fiscal pour le compte des institutions, organes, bureaux ou agences de l'Union, administrations centrales, autorités locales, régionales ou autres autorités publiques, autres organismes ou entreprises publics des États membres.

10 Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro

Au 31 décembre 2018, ce poste s'élevait à 10 361 millions d'euros (contre 19 549 millions en 2017). La composante la plus importante était un montant de 4 619 millions d'euros (contre 6 062 millions d'euros en 2017) comprenant les soldes des comptes ouverts auprès de la BCE par les banques centrales hors zone euro et provenant de, ou représentant la contrepartie d'opérations traitées par l'intermédiaire du système TARGET2. La diminution de ces soldes en 2018 est attribuable à des paiements effectués par des non-résidents de la zone euro en faveur de résidents de la zone euro.

Cette rubrique est également constituée d'un montant de 3 682 millions d'euros (contre 10 056 millions en 2017) résultant de la mise en place du dispositif permanent d'échange réciproque de devises avec la Banque fédérale de réserve de New York. Dans le cadre de ce dispositif, le Système fédéral de réserve fournit des

³⁴ Les opérations de prêt de titres qui ne donnent pas lieu à des garanties en espèces non investies en fin d'exercice sont comptabilisées dans les comptes hors bilan (cf. la note 16 « Programmes de prêts de titres »).

³⁵ EURO1 et RT1 sont des systèmes de paiement gérés par l'ABE CLEARING S.A.S. à capital variable (ABE Clearing).

dollars à la BCE par le biais d'opérations de *swap*, en vue d'offrir des financements à court terme libellés en dollars aux contreparties de l'Eurosystème. La BCE engage parallèlement des opérations de *swap* adossées (*back-to-back swaps*) avec les BCN de la zone euro, qui utilisent les fonds correspondants pour mener des opérations d'apport de liquidité en dollars avec les contreparties de l'Eurosystème sous la forme d'opérations de cession temporaire. Ces opérations de *swap* adossées ont donné lieu à des soldes intra-Eurosystème entre la BCE et les BCN (cf. la note 11.2 « Autres engagements envers l'Eurosystème (nets) »). En outre, les opérations de *swap* effectuées avec le Système fédéral de réserve et les BCN de la zone euro se sont traduites par des créances et des engagements à terme qui sont comptabilisés dans les comptes hors bilan (cf. la note 19 « Opérations de *swap* de change et de change à terme »).

Le reste de cette rubrique est constitué d'un montant de 2 059 millions d'euros (contre 3 432 millions en 2017) résultant d'opérations de prêt de titres en cours conduites, dans le cadre du PSPP, avec des non-résidents de la zone euro aux termes desquelles les espèces étaient reçues en garanties et transférées aux comptes TARGET2 (cf. la note 8 « Autres engagements en euros envers des établissements de crédit de la zone euro »).

11 Engagements intra-Eurosystème

11.1 Engagements au titre du transfert de réserves de change

Cette rubrique représente les engagements vis-à-vis de BCN de la zone euro provenant du transfert des avoirs de réserve de change à la BCE lorsqu'elles ont rejoint l'Eurosystème. Aucune variation n'a été enregistrée en 2018.

| | Depuis le 1 ^{er} janvier 2015 millions d'euros |
|---|---|
| Banque nationale de Belgique | 1 436 |
| Deutsche Bundesbank | 10 430 |
| Eesti Pank | 112 |
| Central Bank of Ireland/Banc Ceannais na hÉireann | 673 |
| Banque de Grèce | 1 178 |
| Banco de España | 5 123 |
| Banque de France | 8 217 |
| Banca d'Italia | 7 134 |
| Central Bank of Cyprus | 88 |
| Latvijas Banka | 163 |
| Lietuvos bankas | 239 |
| Banque centrale du Luxembourg | 118 |
| Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta | 38 |
| De Nederlandsche Bank | 2 320 |
| Oesterreichische Nationalbank | 1 138 |
| Banco de Portugal | 1 010 |
| Banka Slovenije | 200 |
| Národná banka Slovenska | 448 |
| Suomen Pankki – Finlands Bank | 728 |
| Total | 40 793 |

La rémunération de ces engagements est calculée quotidiennement en fonction du dernier taux marginal disponible utilisé par l'Eurosysteme pour conduire ses appels d'offres dans le cadre des opérations principales de refinancement de l'Eurosysteme, après ajustement pour tenir compte de la non-rémunération de la composante en or (cf. la note 22.3 « Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés »).

11.2 Autres engagements (nets) envers l'Eurosysteme

En 2018, cette rubrique comprend essentiellement les soldes constitués lors de l'utilisation du système TARGET2 par les BCN de la zone euro vis-à-vis de la BCE (cf. « Les soldes intra-SEBC/les soldes intra-Eurosysteme » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables). La progression de ce poste a résulté, essentiellement, d'achats de titres dans le cadre du programme d'achats d'actifs (cf. la note 4 « Titres en euros émis par des résidents de la zone euro »), qui ont été réglés *via* les comptes TARGET2. La baisse des montants liés aux opérations de *swap* adossées conduites avec les BCN dans le cadre des opérations d'apport de liquidité en dollars a également contribué à l'augmentation du passif en 2018 (cf. la note 10 « Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro »). L'incidence de ces deux facteurs a été en partie compensée par les dépôts reçus du FESF et du MES *via* TARGET2 (cf. la note 9, « Engagements en euros envers d'autres résidents de la zone euro »).

La rémunération des positions dans TARGET2, à l'exception des soldes résultant des opérations de *swap* adossées effectuées lors des opérations d'apport de liquidité en dollars, est calculée quotidiennement en fonction du dernier taux marginal disponible utilisé par l'Eurosystème pour conduire ses appels d'offres dans le cadre des opérations principales de refinancement.

Cette rubrique inclut également le montant dû aux BCN de la zone euro au titre des acomptes sur dividendes versés par la BCE (cf. « Les acomptes sur dividendes » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Montants dus aux BCN de la zone euro au titre de TARGET2 | 1 349 908 | 1 263 961 |
| Montants dont les BCN de la zone euro sont redevables au titre de TARGET2 | (1 107 984) | (1 047 197) |
| Montants dus aux BCN de la zone euro au titre des acomptes sur dividendes versés par la BCE | 1 191 | 988 |
| Autres engagements (nets) envers l'Eurosystème | 243 115 | 217 752 |

12 Autres engagements

12.1 Écarts de réévaluation sur instruments de hors bilan

Cette rubrique recouvre principalement les effets de valorisation des opérations de *swap* de change et de change à terme en devises comptabilisées au 31 décembre 2018 (cf. la note 19 « Opérations de *swap* de change et de change à terme »). Ces effets de valorisation s'élèvent à 641 millions d'euros, contre 431 millions en 2017, et résultent de la conversion de ces opérations en leur contre-valeur en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, par comparaison avec les valeurs en euros résultant de la conversion des opérations au coût moyen de la devise correspondante à cette date (cf. « Les instruments de hors bilan » et « Les actifs et passifs en or et devises » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

Les moins-values enregistrées sur les *swaps* de taux d'intérêt figurent également dans cette rubrique (cf. la note 18 « *Swaps* de taux d'intérêt »).

12.2 Charges à payer et produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2018, ce poste comprenait les composantes suivantes :

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Charges d'exploitation | 48 | 41 | 7 |
| Instruments financiers | 5 | 7 | (2) |
| Produits constatés d'avance | 1 | 28 | (27) |
| Total | 54 | 76 | (22) |

12.3 Divers

Au 31 décembre 2018, ce poste s'élevait à 1 178 millions d'euros (contre 1 063 millions en 2017). Il inclut, à hauteur de 580 millions d'euros (contre 498 millions en 2017), les soldes liés aux opérations de *swap* de change et de change à terme en devises comptabilisées au 31 décembre 2018 (cf. la note 19 « Opérations de *swap* de change et de change à terme »). Ces soldes ont résulté de la conversion de ces opérations en leur contre-valeur en euros au coût moyen de la devise correspondante à la date de clôture de l'exercice, par comparaison avec les valeurs en euros auxquelles les opérations ont été initialement enregistrées (cf. « Les instruments de hors bilan » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables).

En outre, cette rubrique comprend l'engagement net de la BCE au titre des prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi et les autres prestations à long terme en faveur de son personnel et des membres du directoire ainsi que des membres du conseil de surveillance prudentielle employés par la BCE. Les indemnités de fin de contrat du personnel de la BCE sont également incluses.

*Les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme et les indemnités de fin de contrat à la BCE*³⁶

Bilan

Les montants comptabilisés au bilan concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme et les indemnités de fin de contrat du personnel sont les suivants :

³⁶ Les montants relatifs au directoire et au conseil de surveillance prudentielle figurent dans les colonnes « Directoire et conseil ».

| | 2018 Personnel (millions d'euros) | 2018 Directoire et conseil (millions d'euros) | 2018 Total (millions d'euros) | 2017 Personnel (millions d'euros) | 2017 Directoire et conseil (millions d'euros) | 2017 Total (millions d'euros) |
|---|--|---|--|--|---|--|
| Valeur actuelle des obligations | 1 608 | 29 | 1 637 | 1 510 | 29 | 1 539 |
| Juste valeur des actifs du fonds | (1 080) | - | (1 080) | (1 017) | - | (1 017) |
| Engagement net au titre du régime à prestations définies figurant au bilan | 528 | 29 | 558 | 493 | 29 | 522 |

En 2018, la valeur actuelle des obligations vis-à-vis des membres du personnel, à hauteur de 1 608 millions d'euros (1 510 millions en 2017), incluait des prestations non financées par un mécanisme spécifique, d'un montant de 226 millions d'euros (contre 225 millions en 2017), au titre des avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites, des autres prestations à long terme et des indemnités de fin de contrat du personnel. La valeur actuelle des obligations vis-à-vis des membres du directoire de la BCE et du conseil de surveillance prudentielle, à hauteur de 29 millions d'euros (29 millions d'euros en 2017), découle uniquement des dispositions non financées par un mécanisme spécifique relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et aux autres prestations à long terme.

Compte de résultat

Les montants enregistrés en 2018 dans le compte de résultat sont les suivants :

| | 2018 Personnel (millions d'euros) | 2018 Directoire et conseil (millions d'euros) | 2018 Total (millions d'euros) | 2017 Personnel (millions d'euros) | 2017 Directoire et conseil (millions d'euros) | 2017 Total (millions d'euros) |
|--|--|---|--|--|---|--|
| Coût des services rendus | 96 | 2 | 98 | 153 | 2 | 155 |
| Coût des services rendus par le passé | - | - | - | 4 | - | 4 |
| Intérêt net sur l'engagement net au titre du régime à prestations définies | 10 | 1 | 11 | 10 | 1 | 11 |
| <i>dont :</i> | | | | | | |
| <i>Coût financier</i> | 32 | 1 | 33 | 28 | 1 | 29 |
| <i>Produits d'intérêts des actifs du fonds</i> | (22) | - | (22) | (18) | - | (18) |
| Rajustement (plus-values)/moins-values sur les autres prestations à long terme | (11) | (0) | (11) | (1) | 0 | (1) |
| Total lié à la valorisation actuarielle | 96 | 3 | 98 | 167 | 3 | 169 |
| Lancement du dispositif d'accompagnement de la transition professionnelle | - | - | - | (9) | - | (9) |
| Total inclus dans les « Charges de personnel » après le lancement du dispositif | 96 | 3 | 98 | 158 | 3 | 160 |

Le coût des services rendus au cours de l'exercice a diminué en 2018, à 98 millions d'euros (contre 155 millions en 2017), principalement du fait de l'enregistrement, en 2017, d'une charge ponctuelle liée à l'introduction du dispositif temporaire d'accompagnement de la transition professionnelle, conçu pour aider, sous certaines conditions, les membres du personnel travaillant à la BCE de longue date dans leur transition vers une carrière à l'extérieur de la Banque. En outre, une augmentation

du taux d'actualisation, passé de 2,0 % en 2016 à 2,1 % en 2017, a contribué à la baisse globale³⁷.

Variations de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du fonds et des résultats des rajustements

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est modifiée comme suit :

| | 2018 Personnel (millions d'euros) | 2018 Directoire et conseil (millions d'euros) | 2018 Total (millions d'euros) | 2017 Personnel (millions d'euros) | 2017 Directoire et conseil (millions d'euros) | 2017 Total (millions d'euros) |
|--|--|---|--|--|---|--|
| Obligation au titre des prestations définies en début d'exercice | 1 510 | 29 | 1 539 | 1 361 | 28 | 1 389 |
| Coût des services rendus | 96 | 2 | 98 | 153 | 2 | 155 |
| Coût des services rendus par le passé | - | - | - | 4 | - | 4 |
| Coût financier | 32 | 1 | 33 | 28 | 1 | 29 |
| Cotisations versées par les participants au fonds ³⁸ | 33 | 0 | 33 | 23 | 0 | 23 |
| Prestations servies | (43) | (3) | (46) | (12) | (1) | (13) |
| Rajustement (plus-values)/moins-values | (19) | 1 | (19) | (48) | (1) | (49) |
| Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice | 1 608 | 29 | 1 637 | 1 510 | 29 | 1 539 |

Le montant des prestations servies a augmenté en 2018, à 46 millions d'euros (contre 13 millions d'euros en 2017), du fait principalement des paiements exceptionnels versés au personnel approuvés dans le cadre du programme d'accompagnement de la transition professionnelle.

Les plus-values totales de rajustement relatives à l'obligation au titre des prestations définies, à hauteur de 19 millions d'euros en 2018, sont attribuables à la hausse du taux d'actualisation de 2,1 % en 2017 à 2,3 % en 2018, partiellement compensée par des ajustements en fonction de l'expérience reflétant l'écart entre les hypothèses actuarielles formulées dans le rapport de l'année précédente et les observations.

La juste valeur des actifs du fonds au titre des prestations définies concernant les membres du personnel a enregistré les variations suivantes en 2018 :

³⁷ Le coût des services rendus est estimé à partir du taux d'actualisation utilisé l'année précédente.

³⁸ Les cotisations obligatoires versées par les employés et la BCE s'élèvent à respectivement 7,4 % et 20,7 % du salaire de base.

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Juste valeur des actifs du fonds en début d'exercice | 1 017 | 878 |
| Produits d'intérêts des actifs du fonds | 22 | 18 |
| Rajustement plus-values/(moins-values) | (34) | 55 |
| Cotisations versées par l'employeur | 56 | 52 |
| Cotisations versées par les participants au fonds | 33 | 23 |
| Prestations servies | (13) | (9) |
| Juste valeur des actifs du fonds à la clôture de l'exercice | 1 080 | 1 017 |

Les moins-values de rajustement sur les actifs du fonds enregistrées en 2018 s'expliquent par le rendement réel des fonds de placement, qui a été moins élevé que le produit d'intérêts estimé des actifs du fonds.

Les résultats des rajustements (cf. la note 14 « Comptes de réévaluation ») ont enregistré les variations suivantes en 2018 :

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Moins-values de rajustement en début d'exercice | (103) | (205) |
| Plus-values/(moins-values) sur les actifs du fonds | (34) | 55 |
| Plus-values sur l'obligation | 19 | 49 |
| Moins-values comptabilisées au compte de résultat | (11) | (1) |
| Moins-values de rajustement figurant sous la rubrique « Comptes de réévaluation » à la clôture de l'exercice | (129) | (103) |

Principales hypothèses

Pour effectuer les valorisations dont il est fait état dans cette note, les actuaires ont utilisé des hypothèses approuvées par le directoire aux fins de comptabilisation et d'information financière. Les principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont présentées ci-après :

| | 2018 (en %) | 2017 (en %) |
|---|----------------|----------------|
| Taux d'actualisation | 2,30 | 2,10 |
| Taux de rendement attendu des actifs du fonds ³⁹ | 3,30 | 3,10 |
| Hausses générales futures des salaires ⁴⁰ | 2,00 | 2,00 |
| Augmentations futures des retraites ⁴¹ | 1,30 | 1,30 |

En outre, les membres du personnel ont effectué des versements supplémentaires, sur une base volontaire, dans un fonds à cotisations définies, qui se sont élevés à 140 millions d'euros en 2018 (contre 150 millions en 2017). Ces contributions sont investies dans les actifs du fonds et donnent lieu à une obligation correspondante de valeur égale.

13 Provisions

Cette rubrique comprend principalement une provision pour risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or.

La provision pour risques de change, de taux d'intérêt, de crédit et de variation du cours de l'or sera utilisée, dans la mesure jugée nécessaire par le Conseil des gouverneurs, pour compenser des pertes futures réalisées et latentes. Le montant de cette provision et l'obligation de la maintenir sont revus chaque année, en fonction de l'évaluation par la BCE de son exposition à ces risques et compte tenu d'un certain nombre de facteurs. Le cumul de ce montant avec ceux détenus dans le fonds de réserve générale ne peut dépasser la valeur du capital de la BCE libéré par les BCN de la zone euro.

Au 31 décembre 2018, cette provision est demeurée inchangée par rapport à 2017, à 7 620 millions d'euros. Ce montant correspond à la valeur du capital de la BCE libéré par les BCN de la zone euro à cette date.

14 Comptes de réévaluation

Cette rubrique représente principalement les soldes de réévaluation provenant des plus-values latentes sur les actifs, les passifs et les instruments de hors bilan (cf. « Les modalités d'enregistrement des produits », « Les actifs et passifs en or et devises », « Les titres » et « Les instruments de hors bilan » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables). Elle comprend également le rajustement de

³⁹ Ces hypothèses ont été utilisées pour calculer la part de l'obligation de la BCE au titre des prestations définies, qui est financée par des actifs assortis d'une garantie en capital sous-jacente.

⁴⁰ En outre, une provision est constituée pour les hausses futures de salaires, atteignant jusqu'à 1,8 % par an, en fonction de l'âge des participants au plan de retraite.

⁴¹ En vertu des règles régissant le plan de retraite de la BCE, les retraites seront augmentées annuellement. Si les ajustements généraux des salaires des membres du personnel de la BCE sont inférieurs à la hausse des prix, toute augmentation des retraites sera conforme aux ajustements généraux des salaires. Si les ajustements généraux des salaires dépassent la hausse des prix, ils seront appliqués pour déterminer l'augmentation des retraites, pour autant que la situation financière des plans de retraite de la BCE le permette.

l'engagement net au titre du régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi (cf. « Les avantages postérieurs à l'emploi, les autres prestations à long terme et les indemnités de fin de contrat » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables et la note 12.3 « Divers »).

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Or | 14 298 | 13 664 | 634 |
| Devises | 10 300 | 7 851 | 2 449 |
| Titres et autres instruments | 453 | 533 | (80) |
| Engagement net au titre des avantages postérieurs à l'emploi | (129) | (103) | (26) |
| Total | 24 922 | 21 945 | 2 977 |

La progression du montant des comptes de réévaluation s'explique par la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, au yen et à l'or en 2018.

Les taux de change utilisés pour la réévaluation de fin d'exercice étaient les suivants :

| Taux de change | 2018 | 2017 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Dollar pour 1 euro | 1,1450 | 1,1993 |
| Yens pour 1 euro | 125,85 | 135,01 |
| Renminbis pour 1 euro | 7,8751 | 7,8044 |
| Euro pour 1 DTS | 1,2154 | 1,1876 |
| Euros par once d'or fin | 1 120,961 | 1 081,881 |

15 Capital et réserves

15.1 Capital

Le capital souscrit de la BCE s'élève à 10 825 millions d'euros. Le capital libéré par les BCN de la zone euro et hors zone euro est de 7 740 millions d'euros.

Les BCN de la zone euro ont entièrement libéré leur part dans le capital, à hauteur, depuis le 1^{er} janvier 2015, de 7 620 millions d'euros, comme il ressort du tableau ci-après.

| | Clé de répartition du capital depuis le 1 ^{er} janvier 2015 ⁴² (en %) | Capital libéré depuis le 1 ^{er} janvier 2015 millions euros |
|---|---|--|
| Banque nationale de Belgique | 2,4778 | 268 |
| Deutsche Bundesbank | 17,9973 | 1 948 |
| Eesti Pank | 0,1928 | 21 |
| Central Bank of Ireland/Banc Ceannais na hÉireann | 1,1607 | 126 |
| Banque de Grèce | 2,0332 | 220 |
| Banco de España | 8,8409 | 957 |
| Banque de France | 14,1792 | 1 535 |
| Banca d'Italia | 12,3108 | 1 333 |
| Central Bank of Cyprus | 0,1513 | 16 |
| Latvijas Banka | 0,2821 | 31 |
| Lietuvos bankas | 0,4132 | 45 |
| Banque centrale du Luxembourg | 0,2030 | 22 |
| Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta | 0,0648 | 7 |
| De Nederlandsche Bank | 4,0035 | 433 |
| Oesterreichische Nationalbank | 1,9631 | 213 |
| Banco de Portugal | 1,7434 | 189 |
| Banka Slovenije | 0,3455 | 37 |
| Národná banka Slovenska | 0,7725 | 84 |
| Suomen Pankki – Finlands Bank | 1,2564 | 136 |
| Total | 70,3915 | 7 620 |

Les BCN hors zone euro sont tenues de libérer 3,75 % du montant de leur capital souscrit à titre de participation aux frais de fonctionnement de la BCE. Depuis le 1^{er} janvier 2015, cette contribution s'élève, au total, à 120 millions d'euros. Les BCN hors zone euro n'ont aucun droit sur les bénéfices distribuables de la BCE et ne sont pas tenues de couvrir les pertes de la BCE.

Les BCN hors zone euro ont versé les montants suivants :

⁴² La dernière modification apportée aux parts des BCN dans la clé de répartition pour la souscription au capital de la BCE a été effectuée le 1^{er} janvier 2014. Cependant, le 1^{er} janvier 2015, en raison de l'entrée de la Lituanie dans la zone euro, la pondération totale de BCN de la zone euro dans la clé de répartition pour la souscription au capital de la BCE a augmenté tandis que celle de BCN hors zone euro a diminué. Depuis, aucun changement n'est survenu.

| | Clé de répartition du capital depuis le 1 ^{er} janvier 2015 (en %) | Capital libéré depuis le 1 ^{er} janvier 2015 millions euros |
|---|---|--|
| Българска народна банка (Bulgarian National Bank) | 0,8590 | 3 |
| Česká národní banka | 1,6075 | 7 |
| Danmarks Nationalbank | 1,4873 | 6 |
| Hrvatska narodna banka (Croatie) | 0,6023 | 2 |
| Magyar Nemzeti Bank | 1,3798 | 6 |
| Narodowy Bank Polski | 5,1230 | 21 |
| Banca Națională a României | 2,6024 | 11 |
| Sveriges Riksbank (Suède) | 2,2729 | 9 |
| Bank of England | 13,6743 | 56 |
| Total | 29,6085 | 120 |

Instrument de hors bilan

16 Programme de prêts de titres

Pour la gestion de ses fonds propres, la BCE a conclu un accord relatif à un programme de prêts de titres, aux termes duquel un établissement spécialisé est chargé de conduire des opérations de prêt de titres pour le compte de la BCE.

En outre, conformément aux décisions du Conseil des gouverneurs, la BCE a mis à disposition, à des fins de prêt, ses portefeuilles de titres acquis dans le cadre des premier, deuxième et troisième CBPP ainsi que ses avoirs en titres acquis en vertu du programme d'achats d'actifs du secteur public (PSPP) et ceux achetés dans le cadre du Programme pour les marchés de titres (SMP) qui sont également éligibles pour le PSPP⁴³.

À moins que ces opérations de prêts de titres soient assorties de nantissements en espèces qui ne seraient toujours pas placés à la fin de l'année, elles sont comptabilisées dans les comptes hors bilan⁴⁴. De telles opérations de prêts de titres étaient comptabilisées au 31 décembre 2018 pour un montant de 9 646 millions d'euros (13 365 millions d'euros en 2017). Sur ce montant, 4 440 millions d'euros (7 173 millions en 2017) étaient liés aux prêts de titres détenus à des fins de politique monétaire.

17 Contrats à terme sur taux d'intérêt

Au 31 décembre 2018, l'encours des transactions en devises, présenté aux taux de marché relevés en fin d'année, s'élevait à :

| Contrats à terme sur taux d'intérêt libellés en devises | 2018 Montant du contrat millions d'euros | 2017 Montant du contrat millions d'euros | Variation millions d'euros |
|--|--|--|-------------------------------|
| Achats | 13 780 | 6 518 | 7 262 |
| Ventes | 22 731 | 6 585 | 16 147 |

Ces opérations ont été effectuées dans le cadre de la gestion des réserves de change de la BCE.

⁴³ La BCE n'achète pas de titres dans le cadre du programme d'achats de titres du secteur des entreprises (CSPP) et n'a donc pas de portefeuille correspondant mis à disposition à des fins de prêts.

⁴⁴ Si des garanties en espèces restent non placées en fin d'exercice, ces opérations sont comptabilisées dans les comptes de bilan (cf. la note 8 « Autres engagements en euros envers des établissements de crédit de la zone euro » et la note 10 « Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro »).

18 Swaps de taux d'intérêt

L'encours des opérations de *swap* de taux d'intérêt comptabilisé au 31 décembre 2018, présenté aux taux de marché relevés en fin d'année, représentait une valeur notionnelle de 519 millions d'euros (416 millions en 2017). Ces opérations ont été conduites dans le cadre de la gestion des réserves de change de la BCE.

19 Opérations de *swap* de change et de change à terme

Gestion des réserves de change

En 2018, des opérations de *swap* de change et de change à terme ont été effectuées dans le cadre de la gestion des réserves de change de la BCE. Les créances et les engagements résultant de ces opérations comptabilisés au 31 décembre 2018 sont présentés aux taux de marché relevés en fin d'année :

| Opérations de <i>swap</i> de change et de change à terme | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Créances | 2 905 | 2 732 | 174 |
| Passif | 2 981 | 2 719 | 262 |

Opérations d'apport de liquidité

Des créances et des engagements libellés en dollars dont la date de règlement se situe en 2018 ont résulté de la fourniture de liquidité en dollars aux contreparties de l'Eurosystème (cf. la note 10 « Engagements en euros envers des non-résidents de la zone euro »).

20 Gestion des opérations d'emprunt et de prêt

En 2018, la BCE a continué d'assumer la responsabilité de la gestion des opérations d'emprunt et de prêt de l'Union européenne dans le cadre du mécanisme de soutien financier à moyen terme, du mécanisme européen de stabilisation financière, du Fonds européen de stabilité financière et du mécanisme européen de stabilité (MES) ainsi que de la convention de prêt dont bénéficie la Grèce. En 2018, la BCE a traité les paiements liés à ces opérations ainsi que ceux effectués sous la forme de souscriptions des pays membres au titre du stock de capital autorisé du MES.

Plusieurs procès ont été intentés à la BCE et à d'autres institutions de l'Union européenne par un certain nombre de déposants, d'actionnaires et de détenteurs d'obligations d'établissements de crédit chypriotes. Les requérants affirment qu'ils ont subi des pertes financières à la suite d'actions dont ils estiment qu'elles ont conduit à la restructuration de ces établissements dans le cadre du programme d'assistance financière en faveur de Chypre. Deux de ces affaires ont été rejetées sur le fond par le Tribunal de l'Union européenne en 2018 et un recours contre ces jugements est en cours d'examen devant la Cour de justice de l'Union européenne. Cela fait suite à deux ordonnances formulées par le Tribunal en 2014, qui a jugé irrecevables dans leur intégralité des cas similaires, et, après des appels, aux jugements rendus par la Cour de justice en 2016, par lesquels cette dernière a confirmé leur inadmissibilité ou s'est prononcée en faveur de la BCE. La participation de la BCE au processus menant à la conclusion du programme d'assistance financière s'est limitée à la fourniture de conseils techniques, conformément au Traité MES, agissant en liaison avec la Commission européenne, et à la formulation d'un avis non contraignant sur le projet de loi concernant la résolution des banques chypriotes. Dès lors, la BCE considère qu'elle ne subira aucune perte à la suite de ces poursuites.

Annexe au compte de résultat

22 Produits nets d'intérêts

22.1 Produits d'intérêts au titre des avoirs de réserve de change

Cette rubrique comprend les produits d'intérêts, déduction faite des charges d'intérêts, au titre des avoirs nets de réserve de change de la BCE, comme suit :

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Produits d'intérêts sur comptes courants | 8 | 5 | 3 |
| Produits d'intérêts sur dépôts du marché monétaire | 74 | 55 | 19 |
| Charges d'intérêts sur mises en pension | (6) | (1) | (4) |
| Produits d'intérêts sur prises en pension | 44 | 37 | 7 |
| Produits d'intérêts sur titres | 673 | 390 | 283 |
| Produits/(charges) d'intérêts sur <i>swaps</i> de taux d'intérêt | 0 | (0) | 0 |
| Produits d'intérêts sur opérations de <i>swap</i> et à terme en devises | 68 | 49 | 20 |
| Produits d'intérêts au titre des avoirs de réserve en devises (nets) | 862 | 534 | 327 |

La hausse globale du produit net d'intérêts en 2018 s'explique principalement par la progression du produit d'intérêts sur le portefeuille en dollars.

22.2 Produits d'intérêts au titre de la répartition des billets en euros dans l'Eurosystème

Ce poste comprend les produits d'intérêts de la BCE liés à sa part de 8 % dans l'émission totale des billets en euros (cf. « Les billets en circulation » dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables et la note 5.1 « Créances relatives à la répartition des billets en euros au sein de l'Eurosystème »). Le produit d'intérêts a été nul en 2018, car le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement est demeuré à 0 % pendant tout l'exercice.

22.3 Rémunération des créances des BCN au titre des avoirs de réserve transférés

Sous cette rubrique figure la rémunération versée aux BCN de la zone euro au titre de leurs créances relatives aux avoirs de réserve de change transférés à la BCE (cf. la note 11.1 « Engagements au titre du transfert de réserves de change »). En 2018, la rémunération a été nulle, ce qui traduit le fait que le taux d'intérêt des opérations principales de refinancement était resté stable, à 0 %, pendant toute l'année.

22.4 Autres produits d'intérêts et autres charges d'intérêts

En 2018, les autres produits d'intérêts et autres charges d'intérêts ont été les suivants :

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Produit net d'intérêts issu des titres détenus à des fins de politique monétaire | 1 235 | 1 070 | 164 |
| CBPP1 et CBPP2 | 31 | 48 | (18) |
| SMP | 384 | 447 | (63) |
| APP | 820 | 575 | 245 |
| Produit net d'intérêts issu des prêts de titres à des fins de politique monétaire | 33 | 45 | (13) |
| Produits nets d'intérêts sur fonds propres | 109 | 143 | (34) |
| Produit net d'intérêts issu des autres actifs/passifs | 39 | 19 | 20 |
| Autre produit net d'intérêts | 1 415 | 1 277 | 138 |

Les revenus nets d'intérêts des avoirs de la BCE en obligations souveraines grecques acquises dans le cadre du programme SMP se sont élevés à 127 millions d'euros en 2018, contre 154 millions en 2017.

23 Plus/moins-values réalisées sur opérations financières

Les plus-values/moins-values nettes réalisées sur les opérations financières en 2018 ont été les suivantes :

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Plus-values/(moins-values) nettes réalisées | (103) | 22 | (126) |
| Plus-values nettes réalisées sur avoirs de réserve et or | 26 | 139 | (113) |
| Plus-values/(moins-values) nettes réalisées sur opérations financières | (77) | 161 | (238) |

Les plus-values/moins-values nettes réalisées comprennent les gains et les pertes réalisés sur les titres, les contrats à terme de taux d'intérêt et les *swaps* de taux d'intérêt. Les moins-values nettes réalisées en 2018 s'expliquent principalement par les moins-values réalisées sur le portefeuille en dollars sous l'effet des taux d'intérêt plus élevés pour le dollar.

La vente en 2017 d'une faible part de ses avoirs en dollars, effectuée pour financer la création du portefeuille en renminbis, a entraîné une plus plus-value nette ponctuelle réalisée sur avoirs de réserve pour l'année 2017. En 2018, aucune vente d'avoirs en dollars n'ayant eu lieu, les plus-values nettes réalisées sur avoirs de réserve et or ont été plus faibles.

24

Moins-values latentes sur actifs financiers et positions de change

En 2018, les moins-values latentes sur actifs financiers et positions de change ont été les suivantes :

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|----------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Moins-values latentes sur titres | (64) | (79) | 14 |
| Moins-values latentes de change | (4) | (27) | 22 |
| Total | (69) | (105) | 36 |

La valeur de marché de certains titres détenus dans le portefeuille libellé en dollars a poursuivi sa baisse en 2018, parallèlement à l'augmentation des rendements correspondants, ce qui a entraîné des moins-values latentes sur l'exercice.

Ces moins-values latentes de change résultent principalement de l'ajustement du coût d'acquisition moyen des avoirs en renminbis de la BCE à leur taux de change de fin d'exercice 2018, à la suite de la dépréciation de cette monnaie vis-à-vis de l'euro depuis la fin de l'exercice précédent.

25

Produits/charges nets de commissions

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|-------------------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Commissions (produits) | 524 | 452 | 72 |
| Commissions (charges) | (13) | (12) | (1) |
| Produits nets de commissions | 511 | 440 | 71 |

En 2018, les produits figurant dans cette rubrique comprennent principalement les redevances de surveillance prudentielle et les sanctions administratives imposées aux entités soumises à la surveillance prudentielle pour non-respect des exigences contenues dans la réglementation de l'UE en matière de surveillance bancaire (notamment les décisions de surveillance prudentielle de la BCE). Les dépenses sont principalement constituées de droits de garde.

Produits et charges liés aux missions de surveillance prudentielle

La BCE perçoit une redevance annuelle des entités soumises à la supervision afin de couvrir les dépenses qu'elle engage dans le cadre de ses missions de surveillance prudentielle. La BCE a annoncé en avril 2018 que les redevances annuelles seraient de 475 millions d'euros en 2018. Ce montant est fondé sur une estimation, pour 2018, des dépenses annuelles des missions de surveillance prudentielle de 502 millions d'euros, corrigée a) de l'excédent, à hauteur de 28 millions d'euros, sur les redevances annuelles perçues en 2017 ; et b) des

montants remboursés aux différentes banques pour les périodes de redevance précédentes⁴⁵.

Sur la base des dépenses réelles engagées par la BCE pour l'accomplissement de ses missions de surveillance prudentielle, le revenu provenant des redevances de surveillance prudentielle pour 2018 s'élevait à 518 millions d'euros. Le déficit de 15 millions d'euros résultant de la différence entre les dépenses estimées (502 millions d'euros) et les dépenses réelles (518 millions d'euros) pour 2018 figure à la rubrique « Produits à recevoir et charges constatées d'avance » (cf. la note 6.4 « Produits à recevoir et charges constatées d'avance »). Il sera collecté dans le montant total à prélever en 2019.

La BCE est également habilitée à imposer des sanctions administratives aux entités soumises à la surveillance prudentielle en cas de manquement aux exigences contenues dans les règlements de l'UE en matière de surveillance bancaire (y compris les décisions de surveillance prudentielle de la BCE). Les produits correspondants ne sont pas pris en compte dans le calcul des redevances de surveillance prudentielle annuelles. Ils sont comptabilisés comme revenus dans le compte de résultat de la BCE et sont distribués aux BCN au titre du régime de répartition des bénéfices de la BCE. En 2018, les produits découlant des sanctions imposées aux entités soumises à la surveillance prudentielle se sont élevés à 6 millions d'euros.

De ce fait, les produits correspondants de la BCE au titre des missions de surveillance prudentielle accomplies en 2018 ont été les suivants :

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Redevances de surveillance prudentielle | 518 | 437 | 81 |
| <i>dont :</i> | | | |
| <i>Redevances versées par les entités importantes ou groupes importants</i> | 473 | 397 | 76 |
| <i>Redevances versées par les entités moins importantes ou groupes moins importants</i> | 45 | 39 | 5 |
| Sanctions administratives | 6 | 15 | (9) |
| Dépenses totales liées aux missions de supervision bancaire | 524 | 452 | 72 |

Les dépenses liées à la supervision bancaire résultent de la surveillance directe des entités importantes, de la supervision de la surveillance des entités moins importantes ainsi que de l'exécution de tâches horizontales et de services spécialisés. Elles comprennent aussi les dépenses liées aux unités de soutien, ayant trait notamment aux locaux, à la gestion des ressources humaines, aux services administratifs, au budget et au contrôle de gestion, à la comptabilité, aux affaires juridiques, aux services de communication et de traduction, à l'audit interne, aux statistiques et aux services informatiques, qui sont nécessaires pour que la BCE s'acquitte de ses responsabilités en matière de supervision bancaire.

⁴⁵ Sur la base de l'article 5, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1163/2014 de la BCE du 22 octobre 2014 sur les redevances de surveillance prudentielle (BCE/2014/41) (JO L 311, 31.10.2014, p. 23).

En 2017, la collecte d'un montant de 11 millions d'euros, correspondant aux sanctions administratives imposées par la BCE à une entité soumise à la surveillance prudentielle, était considérée comme incertaine et une provision du montant total de cette créance a été créée en fin d'exercice (cf. la note 31, « Autres charges »). Les charges correspondantes ne sont pas prises en compte dans le calcul des redevances de surveillance prudentielle annuelles mais sont comptabilisées dans le compte de résultat de la BCE et diminuent son résultat net. L'ensemble des sanctions administratives imposées aux entités soumises à la surveillance prudentielle en 2018 ont été perçues au cours de l'exercice ou devraient être collectées.

Les dépenses totales effectives liées aux missions de surveillance prudentielle pour 2018 sont réparties entre les postes suivants :

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Salaires et prestations | 246 | 215 | 31 |
| Loyers et entretien des bâtiments | 59 | 53 | 6 |
| Autres charges de fonctionnement | 213 | 169 | 44 |
| Charges liées aux missions de surveillance prudentielle pertinentes pour les redevances de surveillance prudentielle | 518 | 437 | 81 |
| Indemnité pour sanctions administratives douteuses | - | 11 | (11) |
| Dépenses totales liées aux missions de supervision prudentielle | 518 | 448 | 70 |

La hausse du nombre moyen de membres du personnel travaillant au sein de la supervision bancaire de la BCE a entraîné une augmentation des montants correspondant aux salaires et aux avantages. La progression des autres charges de fonctionnement s'explique principalement par les services de conseil externes auxquels il a fallu recourir pour conduire les évaluations complètes et les tests de résistance de l'ABE. Les dépenses dans le domaine des technologies de l'information ont également contribué à cette augmentation, en raison du plus grand nombre de systèmes informatiques et de leur complexité accrue.

26 Produits des actions et des titres de participation

Les dividendes reçus au titre des actions de la BRI détenues par la BCE (cf. la note 6.2 « Autres actifs financiers ») sont présentés dans cette rubrique.

27 Autres produits

En 2018, les autres produits divers proviennent principalement des contributions accumulées des BCN de la zone euro au titre des coûts engagés par la BCE en liaison avec des projets communs de l'Eurosystème.

28 Charges de personnel

En 2018, les charges de personnel ont été les suivantes :

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros | Variation millions d'euros |
|---|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Traitements et indemnités ⁴⁶ | 398 | 350 | 47 |
| Cotisations au régime d'assurance maladie | 19 | 15 | 4 |
| Avantages postérieurs à l'emploi, autres prestations à long terme et indemnités de fin de contrat | 98 | 169 | (71) |
| Autres charges de personnel | 1 | 1 | (0) |
| Total | 515 | 535 | (20) |

Le nombre moyen d'employés, exprimé en équivalent temps plein⁴⁷, s'est élevé à 3 546 (3 254 en 2017), dont 337 occupaient des postes de direction (330 en 2017).

Les charges de personnel ont diminué en 2018 en raison d'une baisse des dépenses au titre des avantages postérieurs à l'emploi, des autres prestations à long terme et des indemnités de fin de contrat. Cette baisse a résulté a) d'une charge ponctuelle enregistrée en 2017 du fait de l'introduction du dispositif temporaire d'accompagnement de la transition professionnelle et b) du recours à un taux d'actualisation plus élevé pour le calcul du coût des services rendus en 2018 (cf. la note 12.3, « Divers »). La réduction qui en a découlé a été partiellement compensée, sous l'effet de l'augmentation du nombre moyen d'employés de la BCE en 2018.

Rémunération des membres du directoire et des membres du conseil de surveillance prudentielle

Les membres du directoire et les membres du conseil de surveillance prudentielle employés par la BCE perçoivent un traitement de base ainsi qu'une indemnité de résidence et une indemnité pour frais de représentation. En ce qui concerne le président, un logement de fonction appartenant à la BCE est mis à sa disposition, à la place de l'indemnité de résidence. Conformément aux conditions d'emploi du personnel de la Banque centrale européenne, les membres des deux organes de décision peuvent avoir droit à des allocations scolaires, de foyer et pour enfant à charge, en fonction de leur situation individuelle. Les traitements sont soumis à l'impôt communautaire ainsi qu'à des déductions au titre des cotisations aux régimes de retraite et d'assurance maladie et accidents. Les indemnités et allocations ne sont ni imposables ni soumises à retenue pour pension.

⁴⁶ Le régime des traitements et indemnités est calqué pour l'essentiel sur celui de l'Union européenne, auquel il est donc comparable.

⁴⁷ L'équivalent temps plein est une unité obtenue en comparant le nombre d'heures de travail effectuées par un employé au nombre d'heures de travail effectuées par un employé à plein temps. Il englobe les personnes titulaires d'un contrat à durée indéterminée, à durée déterminée et à court terme ainsi que les participants au *Graduate Programme* de la BCE. Ce chiffre inclut le personnel en congé maternité ou en congé de longue durée, mais n'inclut pas le personnel en congé sans solde.

En 2018, les traitements de base versés aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance prudentielle employés par la BCE (c'est-à-dire à l'exclusion des représentants des autorités de surveillance nationales) ont été les suivants⁴⁸ :

| | 2018 euros | 2017 euros |
|--|------------------|------------------|
| Mario Draghi (président) | 401 400 | 396 900 |
| Vitor Constâncio (vice-président jusqu'à mai 2018) | 143 360 | 340 200 |
| Luis de Guindos Jurado (vice-président depuis juin 2018) | 200 704 | - |
| Peter Praet (membre du directoire) | 286 704 | 283 488 |
| Benoît Cœuré (membre du directoire) | 286 704 | 283 488 |
| Yves Mersch (membre du directoire) | 286 704 | 283 488 |
| Sabine Lautenschläger (membre du directoire) | 286 704 | 283 488 |
| Total directoire | 1 892 280 | 1 871 052 |
| Total conseil de surveillance prudentielle (membres employés par la BCE)⁴⁹ | 793 064 | 793 817 |
| dont : | | |
| <i>Danièle Nouy (présidente du conseil de surveillance prudentielle)</i> | 286 704 | 283 488 |
| Total | 2 685 344 | 2 664 869 |

Les indemnités et allocations versées aux membres des deux organes de décision et les cotisations aux régimes d'assurance maladie et accidents acquittées par la BCE en leur nom se sont élevées au total à 835 371 euros (852 998 euros en 2017).

Les retraites, y compris les indemnités postérieures à l'emploi, et les cotisations aux régimes d'assurance maladie et accidents versées aux anciens membres des deux organes et à leurs ayants droit se sont établies à 3 216 410 euros (857 476 euros en 2017)⁵⁰. En 2018, ce montant incluait un versement forfaitaire effectué lors du départ à la retraite d'un ancien membre du directoire en lieu et place de futurs paiements de retraite.

29 Autres charges d'exploitation

Ce poste, qui s'élève à 525 millions d'euros (contre 463 millions en 2017), couvre toutes les autres dépenses courantes ayant trait aux services de conseil, aux technologies de l'information, aux loyers, à l'entretien des locaux et de l'équipement, aux biens et matériels consommables et aux autres services et fournitures ainsi qu'aux frais de formation, de recrutement, de déplacement et de logement du personnel.

L'augmentation enregistrée en 2018 est principalement liée aux services de conseil extérieurs et aux technologies de l'information.

⁴⁸ Il s'agit de montants bruts, c'est-à-dire avant déduction de l'impôt communautaire.

⁴⁹ Ce total ne prend pas en compte le salaire de Sabine Lautenschläger, vice-présidente du conseil de surveillance prudentielle, qui est inclus dans les chiffres relatifs au directoire.

⁵⁰ Pour le montant net imputé au compte de résultat en ce qui concerne le régime de retraite pour les membres actuels du directoire et du conseil de surveillance prudentielle, cf. la note 12.3, « Divers ».

30 Service de production des billets

Ces dépenses ont trait principalement aux coûts de transport transfrontière des billets en euros, d'une part entre imprimeries et BCN pour la livraison des nouveaux billets, d'autre part entre BCN lorsqu'il s'agit de compenser les pénuries en faisant appel à des stocks excédentaires. Ces coûts sont supportés de façon centralisée par la BCE.

31 Autres charges

En 2017, cette rubrique était constituée de l'indemnité correspondant aux sanctions administratives imposées par la BCE à une entité soumise à la surveillance prudentielle, dont la collecte est estimée incertaine. Aucune dépense n'a été enregistrée sous cette rubrique.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

32 Ajustement quinquennal de la clé de répartition du capital de la BCE

Conformément à l'article 29 des statuts du SEBC, les pondérations attribuées aux BCN dans la clé de souscription au capital de la BCE sont adaptées tous les cinq ans⁵¹. Un quatrième ajustement depuis la mise en place de la BCE a été effectué le 1^{er} janvier 2019, comme suit :

⁵¹ Ces pondérations sont également ajustées lorsque le nombre de BCN qui contribuent au capital de la BCE évolue. Il s'agit de BCN des États membres de l'UE

| | Clé de répartition du capital depuis le 1 ^{er} janvier 2019 (en %) | Clé de répartition du capital au 31 décembre 2018 (en %) |
|---|---|--|
| Banque nationale de Belgique | 2,5280 | 2,4778 |
| Deutsche Bundesbank | 18,3670 | 17,9973 |
| Eesti Pank | 0,1968 | 0,1928 |
| Central Bank of Ireland/Banc Ceannais na hÉireann | 1,1754 | 1,1607 |
| Banque de Grèce | 1,7292 | 2,0332 |
| Banco de España | 8,3391 | 8,8409 |
| Banque de France | 14,2061 | 14,1792 |
| Banca d'Italia | 11,8023 | 12,3108 |
| Central Bank of Cyprus | 0,1503 | 0,1513 |
| Latvijas Banka | 0,2731 | 0,2821 |
| Lietuvos bankas | 0,4059 | 0,4132 |
| Banque centrale du Luxembourg | 0,2270 | 0,2030 |
| Bank Ċentrali ta' Malta/Central Bank of Malta | 0,0732 | 0,0648 |
| De Nederlandsche Bank | 4,0677 | 4,0035 |
| Oesterreichische Nationalbank | 2,0325 | 1,9631 |
| Banco de Portugal | 1,6367 | 1,7434 |
| Banka Slovenije | 0,3361 | 0,3455 |
| Národná banka Slovenska | 0,8004 | 0,7725 |
| Suomen Pankki – Finlands Bank | 1,2708 | 1,2564 |
| Sous-total pour les BCN de la zone euro | 69,6176 | 70,3915 |
| Българска народна банка (Bulgarian National Bank) | 0,8511 | 0,8590 |
| Česká národní banka | 1,6172 | 1,6075 |
| Danmarks Nationalbank | 1,4986 | 1,4873 |
| Hrvatska narodna banka (Croatie) | 0,5673 | 0,6023 |
| Magyar Nemzeti Bank | 1,3348 | 1,3798 |
| Narodowy Bank Polski | 5,2068 | 5,1230 |
| Banca Națională a României | 2,4470 | 2,6024 |
| Sveriges Riksbank (Suède) | 2,5222 | 2,2729 |
| Bank of England | 14,3374 | 13,6743 |
| Sous-total pour les BCN hors zone euro | 30,3824 | 29,6085 |
| Total | 100,0000 | 100,0000 |

Incidence sur le capital libéré de la BCE

En raison de la diminution globale de 0,7739 point de pourcentage du poids dans le capital souscrit de la BCE des BCN de la zone euro (qui ont entièrement libéré leur souscription au capital) et de l'augmentation équivalente de celui des BCN hors zone euro (qui ont libéré seulement 3,75 % de leur souscription), le capital libéré de la BCE a baissé d'un montant total de 81 millions d'euros le 1^{er} janvier 2019.

Incidence sur les créances des BCN au titre des avoirs de réserve de change transférés à la BCE

Conformément à l'article 30.2 des statuts du SEBC, les contributions des BCN au transfert d'avoirs de réserve de change à la BCE sont fixées proportionnellement à leur part dans le capital souscrit de la BCE. Compte tenu de la diminution du poids des BCN de la zone euro (qui ont transféré des réserves de change à la BCE) dans le capital souscrit de la BCE, la créance au titre des avoirs de réserve transférés a également été ajustée en conséquence. Cette opération s'est traduite au 1^{er} janvier 2019 par une diminution de 448 millions d'euros, remboursés aux BCN de la zone euro.

33 Modification supplémentaire de la clé de répartition du capital de la BCE

À la suite de la sortie attendue⁵² du Royaume-Uni de l'Union européenne en 2019 et du retrait consécutif de la Banque d'Angleterre du SEBC, les pondérations attribuées aux BCN restantes dans la clé de répartition pour la souscription au capital de la BCE devraient changer à nouveau en 2019.

⁵² Sur la base de la prévision valable à la date à laquelle le directoire a autorisé la soumission des comptes annuels de la BCE au Conseil des gouverneurs pour approbation.

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the President and Governing Council
of the European Central Bank
Frankfurt am Main

Report on the Audit of the financial statements

Opinion

We have audited the financial statements of the European Central Bank (the Entity), which comprise the balance sheet as at 31 December 2018, the profit and loss account and a summary of significant accounting policies and other explanatory notes.

In our opinion, the accompanying financial statements give a true and fair view of the financial position of the Entity as at 31 December 2018, and of the results of its financial operations for the year then ended in accordance the principles established by the Governing Council, which are laid down in Decision (EU) 2016/2247 of the ECB of 3 November 2016 on the annual accounts of the ECB (ECB/2016/35), as amended.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISAs). Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report. We are independent of the Entity in accordance with the German ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements, which are consistent with the International Ethics Standards Board for Accountants' Code of Ethics for Professional Accountants (IESBA Code) and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Other Information

The Executive Board is responsible for the other information. The other information comprises the information included in the ECB's annual report and the management report, but does not include the financial statements of the ECB and our auditor's report thereon.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the financial statements, our responsibility is to read the other information and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit or otherwise appears to be materially misstated.

Responsibilities of the European Central Bank's Executive Board and those charged with Governance for the Financial Statements

The Executive Board is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with the principles established by the Governing Council, which are laid down in Decision (EU) 2016/2247 of the ECB of 3 November 2016 on the annual accounts of the ECB (ECB/2016/35), as amended, and for such internal control as the Executive Board determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, the Executive Board is responsible for assessing the European Central Bank's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Entity's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with ISAs, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the planning and performance of the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.

- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the entity's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We are required to communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Frankfurt am Main, 13 February 2019

Baker Tilly GmbH & Co. KG
Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
(Düsseldorf)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Hüsemann".

Ralph Hüsemann
Wirtschaftsprüfer

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Fischer".

Dr. Stefan Wolfgang Fischer
Wirtschaftsprüfer

Cette page est une traduction de courtoisie, fournie par la BCE, du rapport du commissaire aux comptes extérieur de la BCE. En cas de divergence d'interprétation, seule la version anglaise signée par Baker Tilly fait foi.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

Au Président et au Conseil des gouverneurs
de la Banque centrale européenne
Francfort-sur-le-Main

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de la Banque centrale européenne (l'Entité), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat ainsi qu'un résumé des règles et méthodes comptables significatives et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2018 et des résultats de l'exercice financier s'achevant à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables établies par le Conseil des gouverneurs et définies dans la décision (UE) 2016/2247 de la BCE du 3 novembre 2016 concernant les comptes annuels de la BCE (BCE/2016/35), telle que modifiée.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué l'audit conformément aux normes internationales (ISA) de la profession. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie en vigueur en Allemagne qui s'appliquent à l'audit des états financiers, qui respectent le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations supplémentaires

Le directoire est responsable de toutes les informations supplémentaires, qui incluent les informations figurant dans le rapport annuel et le rapport de gestion de la BCE, mais n'incluent pas les états financiers de la BCE ni le rapport du commissaire aux comptes rédigé pour compte de ces derniers.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les informations supplémentaires et nous n'exprimons aucune conclusion attestée à leur sujet.

La responsabilité qui nous incombe dans le cadre de l'audit des états financiers est de lire les informations supplémentaires et, ainsi, de déterminer si elles sont fondamentalement incompatibles avec les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit ou si elles semblent foncièrement erronées.

Responsabilités du directoire de la Banque centrale européenne et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le directoire est responsable de la préparation et de la présentation impartiale des états financiers, conformément aux principes établis par le Conseil des gouverneurs, qui sont définis dans la décision (UE) 2016/2247 de la BCE du 3 novembre 2016 concernant les comptes annuels de la BCE (BCE/2016/35), telle que modifiée, ainsi que du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, qu'elles proviennent d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, la responsabilité du directoire recouvre l'évaluation de la capacité de la Banque centrale européenne à poursuivre son activité, en dévoilant, selon que de besoin, des éléments relatifs à la continuité de l'exploitation et en appliquant le principe comptable de continuité d'exploitation

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de la préparation et de la réalisation de cet audit. En outre :

- nous détectons et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en

œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui qui est causé par une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous sommes tenus de communiquer aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Francfort-sur-le-Main, le 13 février 2019

Baker Tilly GmbH & Co. KG
Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
(Düsseldorf)

Ralph Hüsemann
Wirtschaftsprüfer

Dr. Stefan Wolfgang Fischer
Wirtschaftsprüfer

Annexe relative à la répartition des bénéfices/couverture des pertes

Cette annexe ne fait pas partie des états financiers de la BCE pour l'année 2018.

Conformément à l'article 33 des statuts du SEBC, le bénéfice net de la BCE doit être transféré dans l'ordre suivant :

- (a) un montant à déterminer par le Conseil des gouverneurs, qui ne peut dépasser 20 % du bénéfice net, est transféré au fonds de réserve générale dans la limite de 100 % du capital ; et
- (b) le bénéfice net restant est distribué aux détenteurs de parts de la BCE proportionnellement aux parts qu'ils ont libérées⁵³.

Si la BCE enregistre une perte, celle-ci est couverte par le fonds de réserve générale de la BCE et, si nécessaire, après décision du Conseil des gouverneurs, par le revenu monétaire de l'exercice financier concerné au prorata et jusqu'à concurrence des montants alloués aux BCN, conformément à l'article 32.5 des statuts du SEBC⁵⁴.

Le bénéfice net de la BCE pour 2018 s'établit à 1 575 millions d'euros. Conformément à une décision du Conseil des gouverneurs, un acompte sur dividendes, à hauteur de 1 191 millions d'euros, a été versé aux BCN de la zone euro le 31 janvier 2019. Le Conseil des gouverneurs a en outre décidé de distribuer le bénéfice restant, de 384 millions d'euros, aux BCN de la zone euro.

| | 2018 millions d'euros | 2017 millions d'euros |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Bénéfice de l'exercice | 1 575 | 1 275 |
| Acomptes sur dividendes | (1 191) | (988) |
| Bénéfice après versement de l'acompte sur dividendes | 384 | 287 |
| Distribution du bénéfice restant | (384) | (287) |
| Total | 0 | 0 |

⁵³ Les BCN n'appartenant pas à la zone euro ne peuvent recevoir aucune part du bénéfice distribuable de la BCE et ne sont pas tenues de couvrir les pertes de la BCE.

⁵⁴ L'article 32.5 des statuts du SEBC précise que la somme des revenus monétaires des BCN est répartie entre elles proportionnellement à leurs parts libérées dans le capital de la BCE.

© **Banque centrale européenne, 2019**

Adresse postale 60640 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Téléphone +49 69 1344 0
Site Internet www.ecb.europa.eu

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont cependant autorisées en citant la source.

Veuillez consulter le [glossaire de la BCE](#) (uniquement disponible en anglais) pour toute question terminologique.

PDF ISBN 978-92-899-3708-5, ISSN 2443-4779, doi:10.2866/443630, QB-BS-19-001-FR-N